

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Mensuel de l'Épargne et de la Retraite

N° 25

MAI 2016



LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Mensuel de l'Épargne, de la Retraite

LE SOMMAIRE

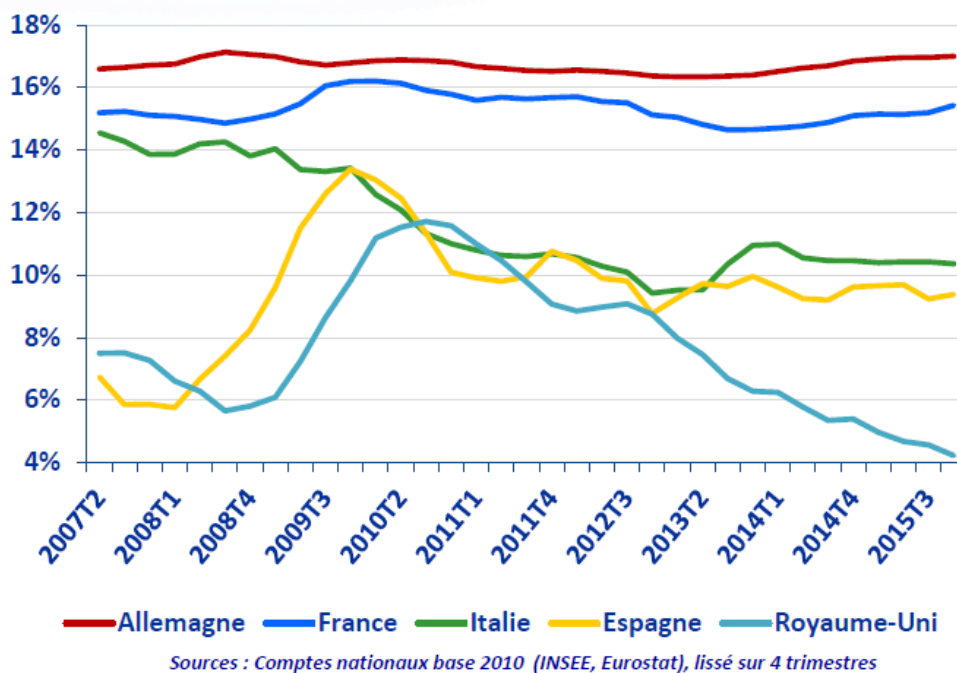
CÔTÉ ÉPARGNE	3
LE TAUX D'ÉPARGNE FINANCIÈRE PEUT-IL SE DÉGONFLER ?	3
LE PATRIMOINE DES MÉNAGES FRANÇAIS EN HAUSSE EN 2015	4
FAUT-IL INVESTIR DANS DES CHAMBRES FORTES ?	5
ÉPARGNEZ PRATIQUE : VOUS ÊTES PLUTÔT FONDS EUROS OU UNITÉS DE COMPTE ?	7
LE FONDS EUROS, LE MEILLEUR PLACEMENT DES ANNÉES 90/2000 !	8
UNE NOUVELLE ÉPOQUE	10
AU DÉPART LES ÉTATS	10
À LA FIN, UNE PHASE DE CORRECTION QUI PEUT DURER	12
FACE À LA BAISSÉ INCONTOURNABLE DES TAUX DE RENDEMENT DES FONDS EUROS, LES UNITÉS DE COMPTE SONT-ELLES INCONTOURNABLES ?	13
CÔTÉ RETRAITE	15
LES HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES DU CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES	15
PRÈS DE 17 MILLIONS DE RETRAITÉS EN FRANCE ET MOI ET MOI ET MOI	16
LE MONTANT MOYEN DE LA PENSION EST EN FRANCE DE 1 322 EUROS	18
LES RETRAITÉS AU RÉGIME MAIGRE	18
LA SURCOTE OU COMMENT GAGNER PLUS EN TRAVAILLANT PLUS	19
UNE DÉCOTE DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE	19
LE MINIMUM VIEILLESSE, UNE ALLOCATION ESSENTIELLE DANS LE SUD ET DANS LES DOM	19
LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	20
DOSSIER : Les RÉGIMES SOCIAUX FACE À LA RÈGLE DE L'ÉVOLUTION DES ESPÈCES	23
NOTRE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE, PRODUIT D'UNE HISTOIRE AGITÉE	23
<i>L'idéal du Conseil National de la Résistance</i>	23
<i>Le défi démographique</i>	25
<i>Le défi économique</i>	25
<i>Le défi social</i>	26
LE PACTE SOCIAL MENACÉ ?	27
<i>La retraite, la retraite et encore la retraite</i>	28
<i>La santé avant tout, bien que</i>	28
LE NOUVEAU MONDE DU TRAVAIL	29
<i>La tertiarisation et la féminisation de l'emploi</i>	30
<i>La montée en puissance des cadres et des activités intellectuelles</i>	30
<i>Le travail de demain n'est pas celui d'hier !</i>	30
LE RENOUEAU DU TRAVAIL NON-SALARIÉ	32
VERS LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ	33
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	35
TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	35
TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	36
TABLEAU DE BORD RETRAITE	37
TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	38

CÔTÉ ÉPARGNE

Le taux d'épargne financière peut-il se dégonfler ?

Au quatrième trimestre 2015, le taux d'épargne des ménages a atteint 15,9 % du revenu disponible brut. Il a augmenté durant toute l'année dernière, quand l'INSEE s'attendait à une baisse. Cette progression est imputable au taux de l'épargne financière qui s'est élevé, au dernier trimestre 2015, à 7,7 % du revenu disponible brut.

Les flux financiers des ménages ont atteint 103,7 milliards d'euros en 2015. Ils ont progressé de 38 % par rapport à 2014. Cette forte hausse est imputable à l'augmentation des revenus des ménages. Au sein de l'Union européenne, il y a une véritable spécificité franco-allemande en matière d'épargne qui concerne également les Belges et les Autrichiens.



Les ménages ont décidé de ne pas dépenser la totalité des gains de pouvoir d'achat générés par la baisse du prix du pétrole. Par ailleurs, les attentats du 13 novembre dernier ont conduit à un certain attentisme. Au-delà de l'effet baisse du pétrole, les ménages ont également réduit le coût de leurs emprunts immobiliers. L'année dernière, 40 % des prêts à l'habitat étaient des prêts faisant suite à des renégociations. Les détenteurs de prêts immobiliers ont pu ainsi soit réduire leur mensualité, soit accélérer leur remboursement. Il en résulte de toute façon un gain en termes de pouvoir d'achat.

Les ménages ont privilégié l'épargne de précaution en laissant plus d'argent qu'auparavant sur leurs comptes courants. En effet, il n'y a pas eu d'augmentation de la collecte nette de l'assurance-vie ou du Plan d'Épargne Logement en fin d'année. En revanche, les dépôts à vue ont enregistré une augmentation de plus de 6 milliards d'euros sur le dernier trimestre et de 33 milliards d'euros sur l'année.

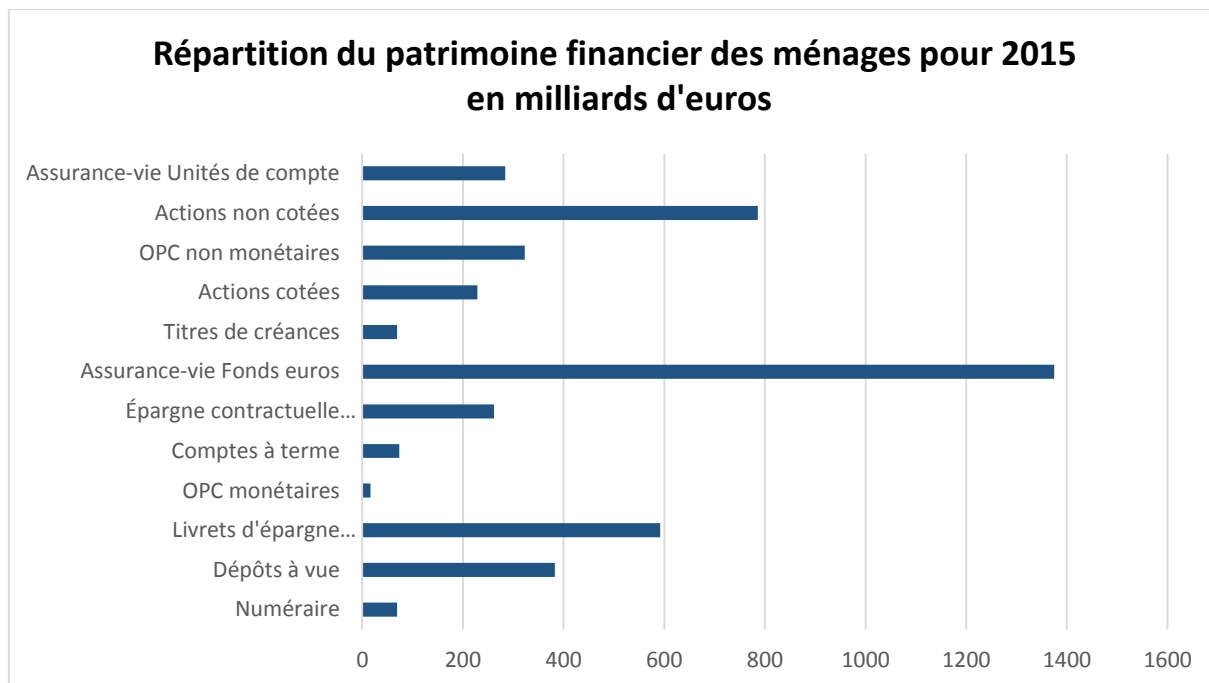
La faible rémunération faciale du Livret A et du LDD dissuade les ménages d'affecter leurs liquidités sur ces produits. Ce fort volant d'argent liquide témoigne d'un maintien d'un niveau élevé d'inquiétude malgré la légère amélioration de la situation économique.

La faible rémunération pourrait conduire les ménages à accroître leur effort d'épargne contrairement à certaines idées reçues. En effet, implicitement, les ménages se fixent des objectifs d'épargne afin de pouvoir acheter un logement, une voiture ou pour réaliser un voyage. Comme l'épargne rapporte moins, il faut mettre plus d'argent de côté (effet dit d'encaisse).

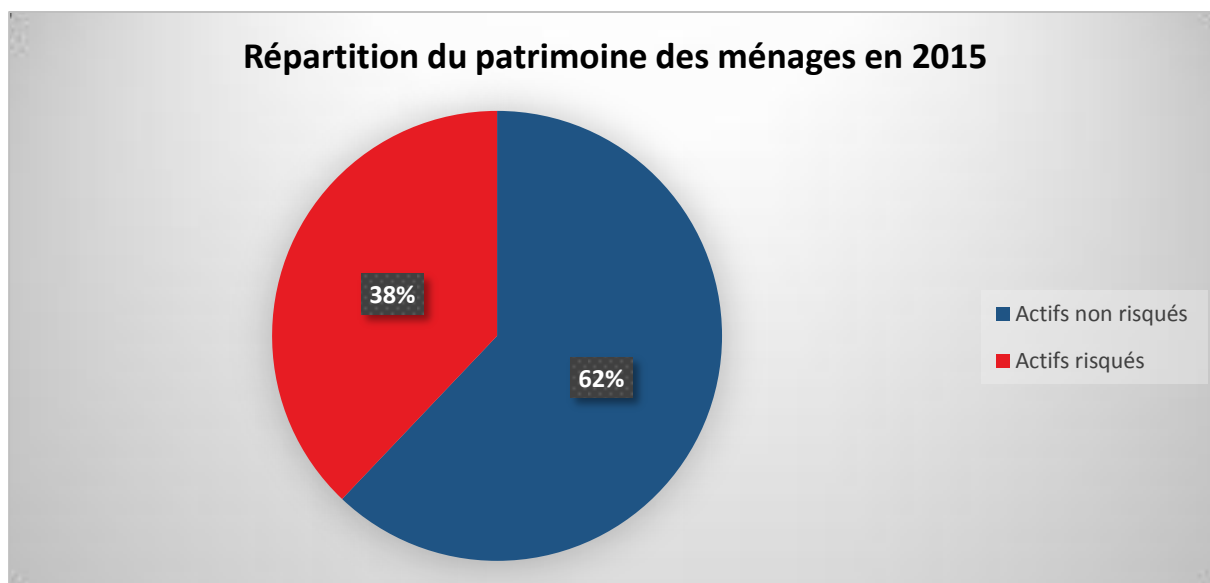
Cette poche de liquidités est-elle amenée à se réduire avec le retour de la hausse des prix ? Il est possible qu'elle serve d'amortisseur en cas de hausse des cours du pétrole. Par ailleurs, la poursuite de l'amélioration de la situation économique, couplée avec une baisse régulière du chômage, devrait aboutir à une hausse de la consommation et donc à un dégonflage des dépôts à vue. Néanmoins, il est peu probable qu'ils retrouvent rapidement leur niveau d'avant crise (à fin 2007, l'encours des dépôts à vue était de 246 milliards d'euros contre 347 milliards d'euros à fin 2015). Sur le premier trimestre 2016, les dépôts à vue se sont encore accrus de 4 milliards d'euros.

Le patrimoine des ménages français en hausse en 2015

Le patrimoine des ménages s'élevait, à la fin de l'année 2015, à 4 460 milliards d'euros, en progression de 70 milliards d'euros par rapport au 3^e trimestre. Les actifs liquides et non risqués (numéraire, dépôts à vue, livrets d'épargne...) sont relativement stables à 1060 milliards d'euros. Les autres actifs non risqués (compte à terme, épargne contractuelle, fonds euros assurance-vie) ont atteint 1 710 milliards d'euros contre 1 694 milliards d'euros à la fin du troisième trimestre 2015. Les actifs liquides et risqués (actions cotées, titres de créances, OPC non monétaires) se sont élevés à 621 milliards d'euros quand les autres actifs risqués (actions non cotées, unités de comptes) représentent 1 069 milliards d'euros. Les actions et les unités de compte ont progressé, en 2015, tant grâce à l'appréciation des cours que par une collecte positive (surtout pour les UC).



Source : Banque de France – Cercle de l'Épargne



Source : Banque de France – Cercle de l'Épargne

Faut-il investir dans des chambres fortes ?

Certains établissements, à l'étranger, facturent des intérêts négatifs sur les comptes courants de leurs clients. L'argent ne rapporte rien à court terme voire à moyen terme. Ainsi, la Suisse emprunte, jusqu'à 20 ans, à taux négatif. De ce fait, les banques éprouvent les pires difficultés à rentabiliser les dépôts de leurs clients. Elles peuvent réaliser des prêts mais qui rapportent peu. Elles peuvent placer sous forme d'OPC

monétaires, mais dans ce cas-là elles perdent de l'argent. Elles peuvent augmenter les frais de gestion, ce qu'elles font, pour assurer leur équilibre financier.

Face à cette évolution, certains réfléchissent à retirer leurs liquidités de leurs comptes pour les placer en chambre forte. Évidemment, une telle opération nécessite quelques précautions. Il faut que la chambre forte soit sûre (cambriolages, inondations, incendies, humidité, rongeurs...). Il y a possibilité de louer une partie d'une chambre forte ou un coffre dans un établissement spécialisé. Pour les plus audacieux, il est également envisageable de se faire construire une chambre forte qui est de plus en plus souvent constituée d'éléments préfabriqués.

Pour déterminer la taille de la chambre forte, il faut déterminer le volume nécessaire. Cela dépend évidemment des coupures choisies. Ainsi, la fin programmée du billet de 500 euros augmentera le volume nécessaire.

La solution de la chambre forte pourrait être nulle et non avenue le jour où la Banque centrale décidera de supprimer tous les billets. La version moderne pourrait être de placer l'argent sous forme de monnaie électronique dans le cadre d'une « blockchain » de telle façon que la sécurité soit collectivement assurée à travers un réseau décentralisé. Après la crise de 2008 qui avait conduit au développement du bitcoin, les taux d'intérêt négatifs pourraient déboucher sur de nouvelles initiatives qui devraient résoudre le défi du triangle magique : liquidité, sécurité et rendement.

ÉPARGNEZ PRATIQUE

VOUS ÊTES PLUTÔT FONDS EUROS OU UNITÉS DE COMPTE ?

Avec la baisse des taux de rendement des fonds euros des contrats d'assurance-vie, le temps est plutôt aux unités de compte. Les épargnants échaudés par les précédentes crises boursières retournent avec prudence sur ce type de supports.

Anciennement appelé « Fonds en francs » ou « fonds garanti », le fonds euros est également parfois désigné par les compagnies d'assurances sous le terme de « Fonds Général en euros ». L'expression « fonds en euros » indique que les montants sont libellés en euros (à l'inverse des fonds en unités de compte, qui sont exprimés en parts d'organismes de placement collectif ou d'actions...). Le fonds euros n'est pas un placement monétaire et il n'y a pas de lien avec l'évolution de la monnaie unique européenne. Le fonds euros bénéficie d'une garantie en capital signifiant que le risque est supporté par la compagnie d'assurances. Il est assorti d'un rendement annuel fonction des résultats financiers de l'actif. C'est le taux réel servi au titulaire du contrat pour l'année en question. Il comprend le taux minimum garanti (TMG), c'est-à-dire le rendement minimum que l'assureur s'est engagé à servir quoi qu'il arrive pour l'année concernée, et un complément versé en fin de période. Ce taux final est appelé participation aux bénéfices (PB). Il est net des frais de gestion prélevés par l'assureur. Ce rendement global dépend des résultats obtenus sur le portefeuille géré.

La compagnie d'assurances a ainsi l'obligation de reverser à ses assurés les rendements financiers de l'actif, à hauteur de 85 % au minimum. La loi autorise la compagnie d'assurances à mettre de côté une partie de ces produits pour faire face à des années moins favorables et à utiliser le cas échéant cette « réserve » (appelée provision pour participation aux excédents ou PPE) afin de lisser les performances les années suivantes. Cette réserve appartient aux assurés et doit leur être redistribuée dans son intégralité dans un délai de 8 ans.

L'assureur ne peut pas répercuter un résultat négatif, des moins-values sur les fonds euros de ses clients. Il y a un effet dit de cliquet.

Le seul risque pour le client serait la défaillance de la compagnie. Afin de protéger le client de ce risque, un fonds de garantie, tenu d'indemniser chaque client à hauteur de 70 000 euros, a été institué.

Afin d'éviter d'être confronté à une éventuelle faillite, des règles prudentielles ont été mises en œuvre. Elles visent à garantir à tout moment la solvabilité des compagnies d'assurances. Ces règles sont fixées à l'échelle européenne par directive. Depuis le 1^{er} janvier, de nouvelles règles, dénommées Solvency II, sont en vigueur. Le respect de ces règles est assuré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en charge du secteur bancaire et assurantiel.

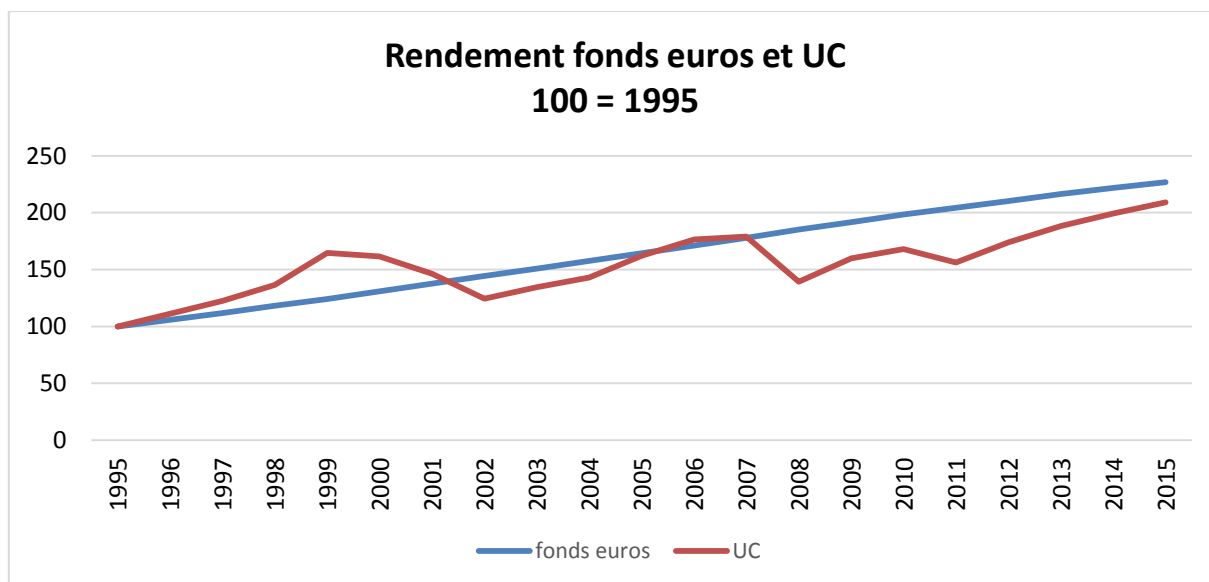
Avec les fonds euros, les assureurs doivent, à tout moment, faire face à une problématique de liquidité et de solvabilité. Cela exige le respect d'équilibres actif-passif. Les placements sont gérés dans le but de faire face aux engagements en cas de retraits de fonds en raison de la liquidité des produits financiers souscrits tout en ayant une gestion à long terme pour assurer un minimum de rendement.

Les actifs des fonds euros sont majoritairement investis en produits de taux (obligations) qui lui assurent un rendement récurrent avec une prise de risque limitée. Les obligations peuvent être d'État (essentiellement zone euro pour éviter les effets de change) ou d'entreprises (corporate, avec une préférence pour les grandes entreprises). Si les obligations représentent 80 % de l'actif, les compagnies d'assurances procèdent à des diversifications. Ainsi, une partie des fonds euros est investie dans l'immobilier, essentiellement bureaux, commerces, entrepôts... ; qui offre du rendement récurrent et éventuellement des plus-values. Par ailleurs, une poche « actions » est possible, même si son coût a été renchéri avec Solvency II.

Le succès de l'assurance-vie dans les années 90 doit beaucoup aux fonds euros qui ont permis de satisfaire les attentes des épargnants. Les fonds euros ont concilié sécurité, rendement et liquidité, triptyque cher aux Français.

Le fonds euros, le meilleur placement des années 90/2000 !

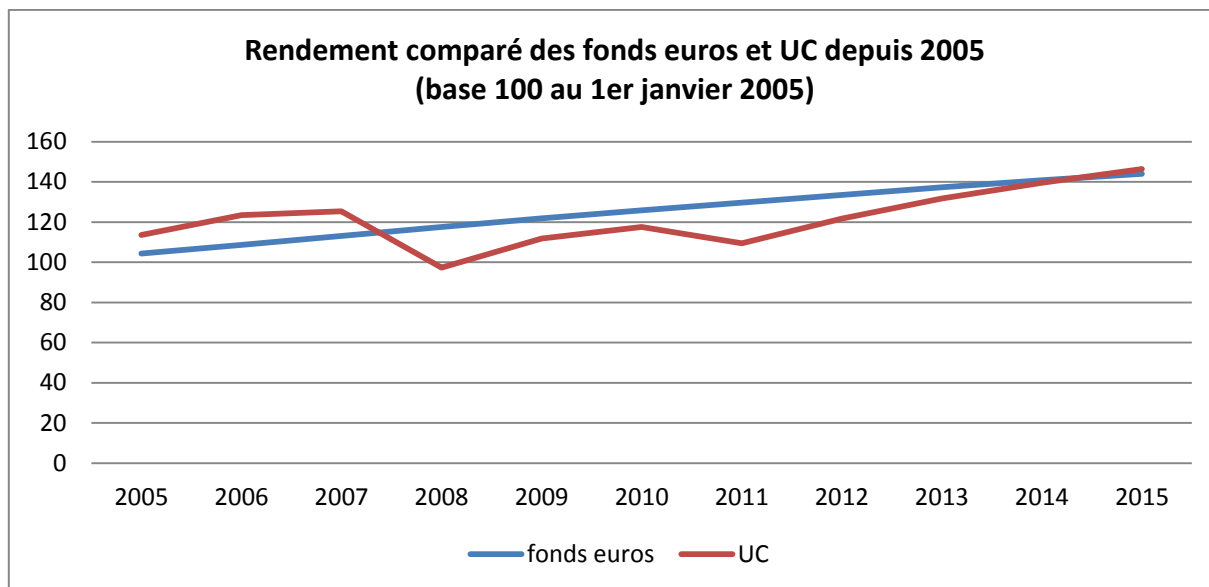
En optant pour les fonds euros, les épargnants ont fait le bon choix dans les années 90. En effet, compte tenu des taux d'intérêt en vigueur et de la baisse de l'inflation, le rendement assuré était très attractif.



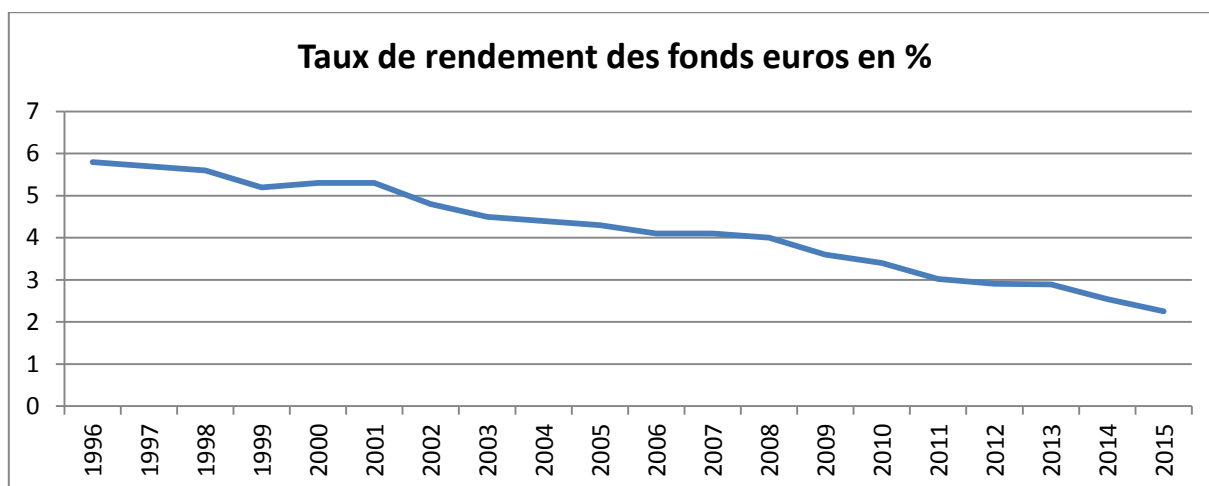
Avec la montée de l'endettement public, avec les politiques monétaires non conventionnelles des banques centrales, avec la crise financière de 2008, une nouvelle période s'est engagée. Il y a des cycles en économie comme en matière d'épargne. Les

années 80 étaient les années des SICAV monétaires, les années 90/2000 furent celles des fonds euros ; les années 2010/2020 pourraient être celles des UC.

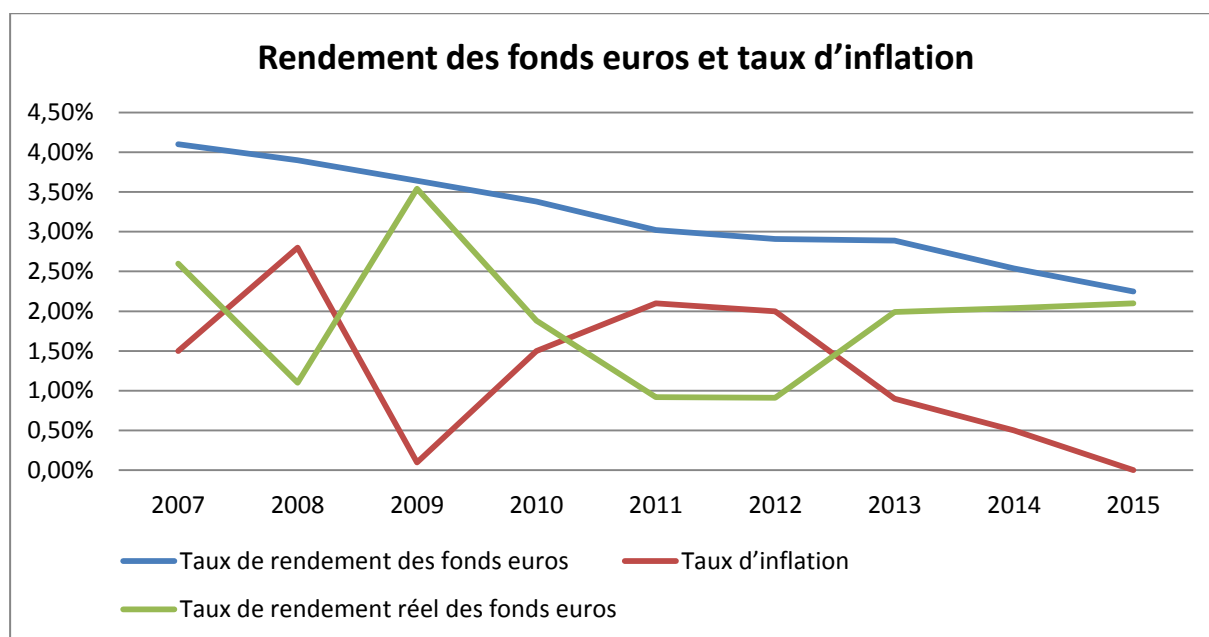
Sur la période 2005/2015, les unités de compte l'emportent malgré la crise de 2008/2009 et celle de 2011/2012.



La chute des taux d'intérêt des obligations conduit inévitablement à la baisse du rendement des fonds euros. Du fait de l'achat dans le passé d'obligations avec des taux élevés et en redistribuant progressivement la participation aux bénéficiaires, les compagnies ont pu maintenir des taux de rendement corrects même s'ils baissent. Plus la période de faibles taux sera longue, plus les taux de rendement des fonds euros baisseront.



Le rendement des fonds euros a eu tendance à augmenter depuis 2012 en raison de la baisse de l'inflation. Le rendement réel est stable voire en légère hausse sur ces trois dernières années.



Une nouvelle époque

Au-delà de l'effet baisse des taux imposé par les banques centrales, nous sommes entrés dans un nouveau cycle pour l'épargne. Après une période 1995/2008 très favorable aux produits de taux, un processus de correction s'est engagé.

Dans les années 80 et 90, les taux d'intérêt n'ont pas diminué aussi rapidement que sur les périodes précédentes. Ce découplage est lié à une mauvaise appréciation de la baisse de l'inflation sur le long terme. Il est aussi la conséquence des politiques budgétaires et de change mises en œuvre durant cette période.

Au départ les États...

Avec les deux chocs pétroliers, avec la nécessité de maintenir la croissance à un niveau acceptable, les États ont pris dès les années 70 le chemin de l'endettement, doucement, au départ, puis de manière plus volontaire dans les années 80.

Jusqu'au 1^{er} choc pétrolier, si l'on excepte des mécanismes particuliers liés au plan Marshall ou au FMI, les systèmes de financement sont essentiellement nationaux. Néanmoins, une finance mondialisée se met en place à partir des années 60 avec l'émergence de l'eurodollar.

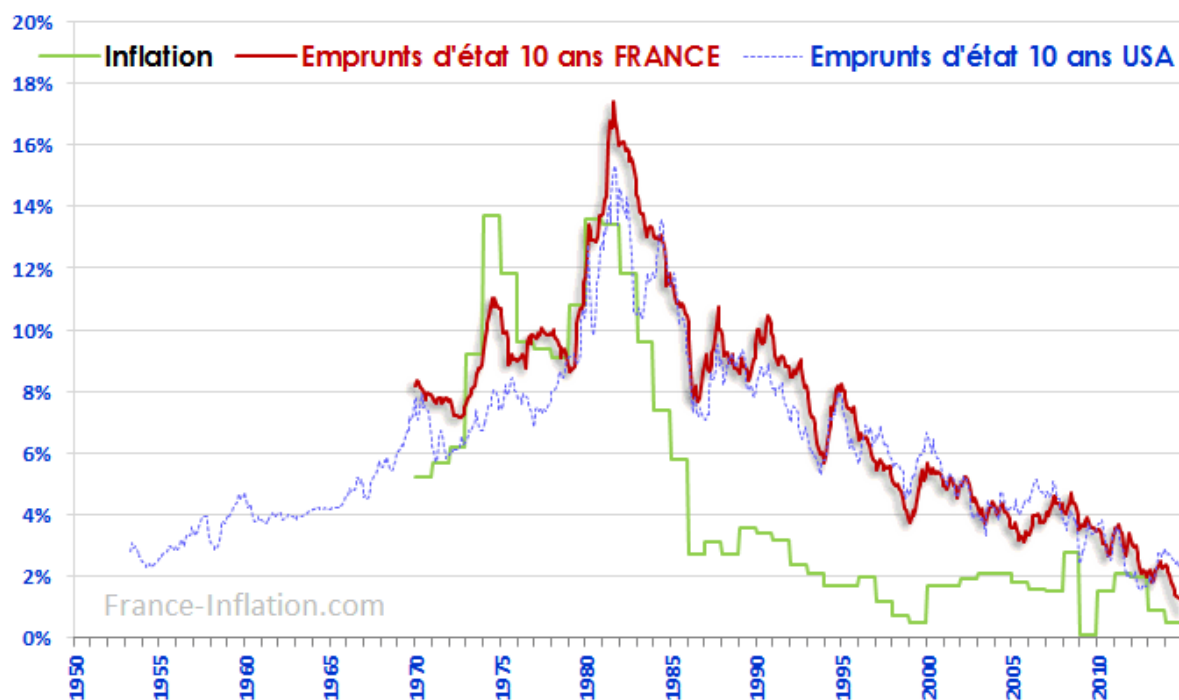
La crise de 1973 aboutit à un transfert financier des pays avancés au profit des pays producteurs qui, du fait de leur faible capacité de consommation, replacent cette épargne au sein des pays occidentaux. Les pétrodollars inondent ainsi les marchés. La

France emprunte à l'Iran ou à l'Arabie Saoudite qui remplacent les États-Unis comme prêteur en dernier ressort. Ces emprunts extérieurs avaient vocation à pallier une faiblesse de réserve de change et d'assurer le quotidien des États. Ces derniers étaient des émetteurs importants de bons à court terme - les fameux bons du Trésor en France - et d'emprunts qui faisaient l'objet d'émissions ponctuelles. Régulièrement tant pour obtenir ponctuellement des montants importants que pour créer des chocs psychologiques dans l'opinion publique, les gouvernements lançaient des grands emprunts, Pinay, Giscard, Barre... assortis pour certains d'entre eux d'avantages fiscaux ou de clauses d'indexation. Le dernier grand emprunt est celui d'Edouard Balladur en mai 1993. Émis au taux de 6 %, il avait permis de récupérer 100 milliards de francs. Le Gouverneur de la Banque de France et la direction du Trésor avaient jugé cet emprunt très coûteux et inutile car il était alors possible d'émettre sur le marché des obligations assimilables du Trésor à taux plus faibles. La mutation des marchés financiers a permis le financement en continu des États avec des titres cotés en continu. La déréglementation et les nouvelles techniques informatiques et de télécommunication ont permis une internationalisation du financement des États et ont mis un terme aux opérations spéciales.

Les besoins financiers des États ont, tout au cours des années 80 et 90, progressé. Aux États-Unis ou au Royaume-Uni, les plans d'abaissement des prélèvements lancés par Ronald Reagan ou Margaret Thatcher ont abouti à d'importants déficits ; en France mais aussi en Allemagne avec la réunification intervenue en 1989, l'augmentation des dépenses publiques a conduit à accroître rapidement les besoins de financement des administrations publiques.

Ce processus de dérégulation est intervenu en pleine lutte contre l'inflation. Les banques centrales ont été rendues indépendantes, les règles d'indexation issues de la crise de 1929 ont été cassées. Par ailleurs, le développement des techniques informatiques et de télécommunication révolutionne les modalités de souscription, de vente et de cotation des titres.

En Europe, les années 80 et 90 sont des années de tension monétaire. Le marché commun, avec la politique agricole commune et ses tarifs uniques, impose une coordination des politiques de change. Avec l'instauration des changes flottants après l'abandon de la convertibilité du dollar en or, le 15 août 1971, et la fin du système de Bretton Woods en 1976, les pays membres de la CEE de l'époque ont décidé d'instituer un système monétaire européen reposant sur des taux de change ajustables entre leur monnaie. Du fait des divergences économiques entre États membres, plusieurs crises monétaires ont émaillé le SME. La décision de créer la monnaie unique avait notamment comme objectif de mettre un terme aux tensions monétaires internes et de favoriser ainsi les échanges. La mise en place de la monnaie unique est intervenue au même moment que l'unification allemande. L'Allemagne, ayant décidé d'instituer une parité entre l'ostmark et le deutsche mark, a, pour lutter contre toute dérive inflationniste, relevé ses taux d'intérêt obligeant les autres États dont la France à suivre le mouvement. Cette marche vers la monnaie unique nécessitait de respecter des conditions d'inflation, de déficit et d'endettement et réunification ont contribué à l'anomalie des taux élevés en Europe.



À la fin, une phase de correction qui peut durer

Le niveau de l'endettement public et privé constitue un frein à la hausse des taux. En effet, toute hausse des taux conduit à l'augmentation du service de la dette. Un point de taux d'intérêt, c'est près de 10 milliards d'euros de dépenses supplémentaires pour l'État en France.

Afin de créer des anticipations positives, la Banque centrale européenne a clairement indiqué que sa politique monétaire non conventionnelle durerait au moins jusqu'en 2017 et elle ne s'interdit pas de la poursuivre au-delà. Cette politique est justifiée par la nécessité de lutter contre les menaces déflationnistes. Le taux d'inflation cible est de 2 %. Pour le moment, les taux d'inflation restent proches de zéro. En retenant l'inflation sous-jacente (en retirant les biens et services connaissant de fortes fluctuations de prix comme l'énergie ou les produits agricoles...), ce taux se situe autour de 0,7 %.

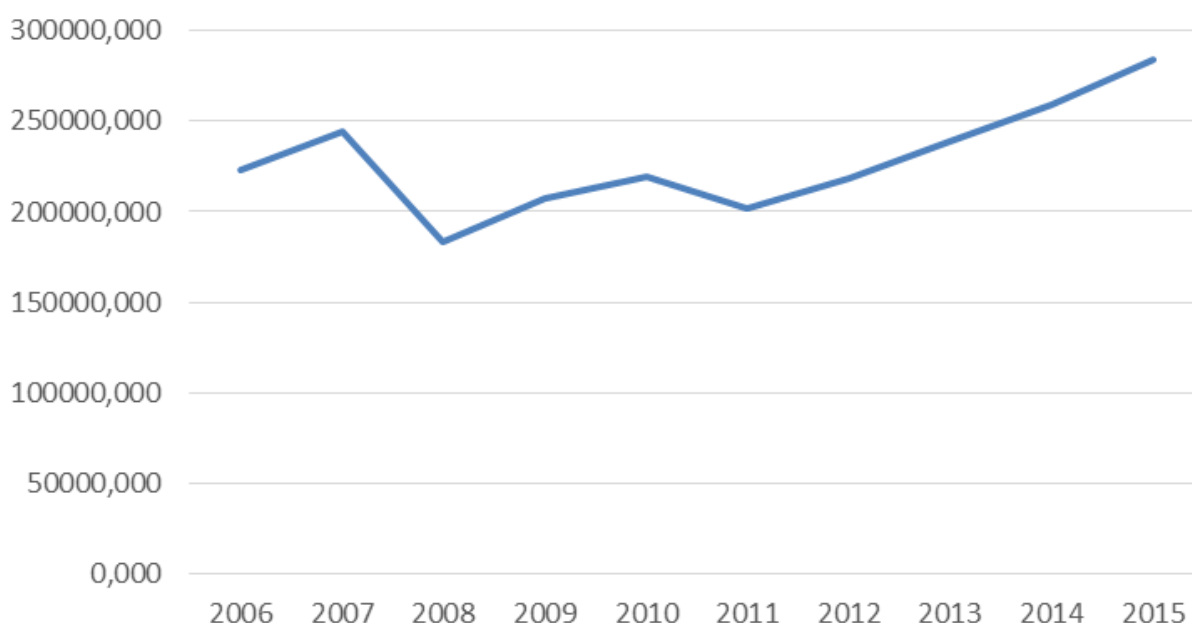
Les expériences japonaise ou américaine soulignent qu'il est difficile de sortir d'une longue phase de « quantitative easing ». Toute sortie pour éviter de se transformer en crise obligataire suppose une remontée lente et progressive des taux.

Face à la baisse incontournable des taux de rendement des fonds euros, les unités de compte sont-elles incontournables ?

Les Français ont un rapport complexe aux supports financiers surtout s'ils sont constitués d'actions. À l'exception des Britanniques et des Américains, ce comportement est partagé par une grande majorité des épargnants.

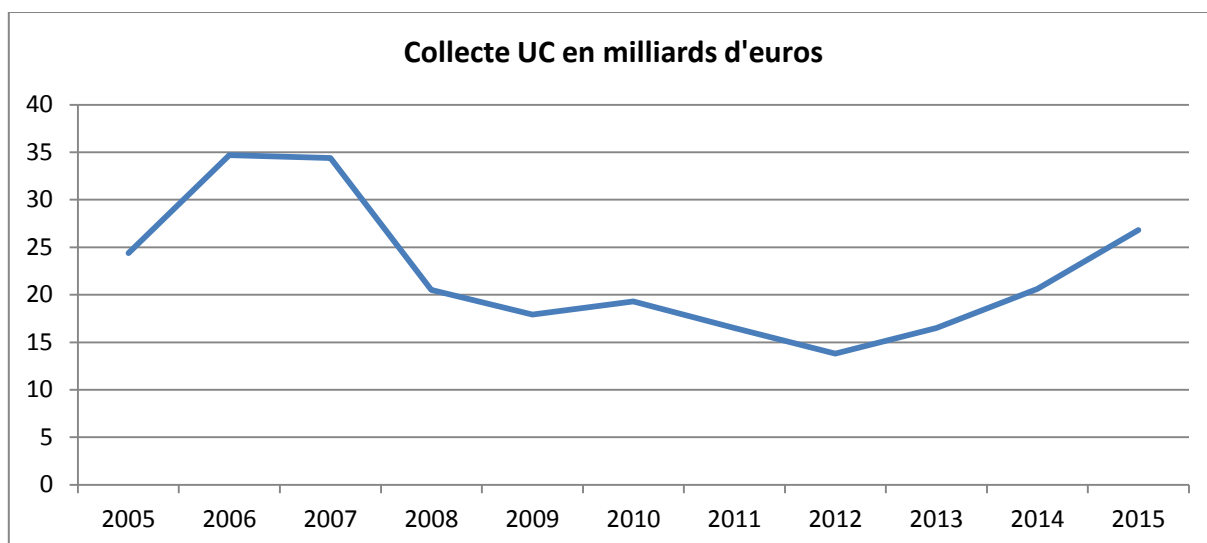
À la fin de l'année 2015, les unités de compte des contrats d'assurance-vie représentaient 284 milliards d'euros soit 6 % du patrimoine financier des ménages, soit juste un peu plus que les actions cotées qui ne pèsent que 5 %.

Encours des UC en millions d'euros

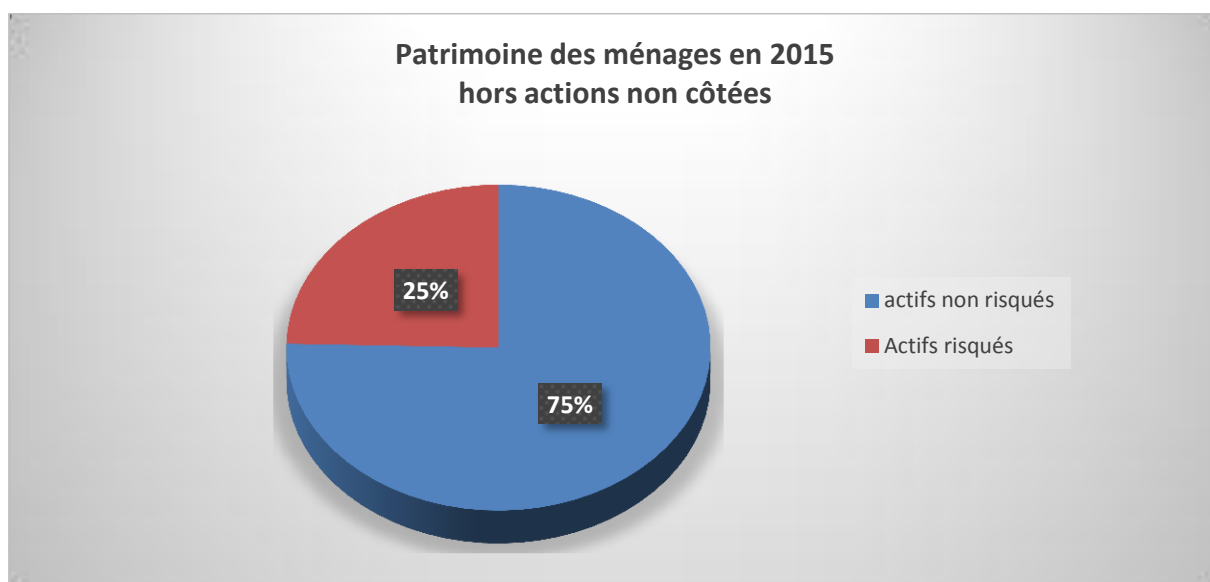


Source : AFA, BdF

Les ménages français ont une tendance naturelle à acquérir des UC et des actions en haut de cycle ce qui les expose fortement en cas de retournement. Il en résulte une amertume qui conduit à reporter leur retour sur les produits de marchés. Depuis le krach de 1987, les épargnants mettent de plus en plus de temps pour revenir et ils ont tendance à être de moins en moins nombreux à le faire même si, depuis un an, les unités de compte semblent contredire légèrement la règle. Par ailleurs, considérant avoir raté le bon train, les épargnants français ont tendance à sur-réagir en plaçant d'un coup une partie de leurs économies au lieu d'effectuer des versements réguliers. Enfin, ils attendent trop des placements boursiers, les assimilant pour le gain à un casino tout en refusant le risque de perte.



Les ménages sont sans nul doute trop exposés aux produits de taux classifiés produits sans risques.



Source : Banque de France/Cercle de l'Épargne

L'intérêt collectif passe par le développement des produits « actions ». Les entreprises se financent de plus en plus par les marchés et moins par le crédit bancaire. Par ailleurs, en termes de rendement, avec réinvestissement des dividendes, les actions demeurent le meilleur placement. Enfin, les unités de compte ou les OPC permettent d'accéder à des produits structurés qui peuvent concilier protection du capital et rendement, sous certaines conditions.

CÔTÉ RETRAITE

Les hypothèses économiques du Conseil d'Orientation des Retraites

Le Conseil d'Orientation des Retraites est, depuis plusieurs années, critiqué pour retenir des hypothèses économiques trop optimistes qui réduiraient d'autant le montant des déficits potentiels. La prévision est un exercice bien délicat que l'écrivain tchèque, Milan Kundera, a parfaitement résumé « *toutes les prévisions se trompent, c'est l'une des rares certitudes qui a été donnée à l'homme. Mais si elles se trompent, elles disent vrai sur ceux qui les énoncent, non pas sur leur avenir, mais sur leur temps présent* ».

Afin de couper court à toute polémique et de préciser le cadre de son futur rapport, le Conseil d'Orientation a tenu au mois d'avril à communiquer sur les hypothèses de ses différents scénarios.

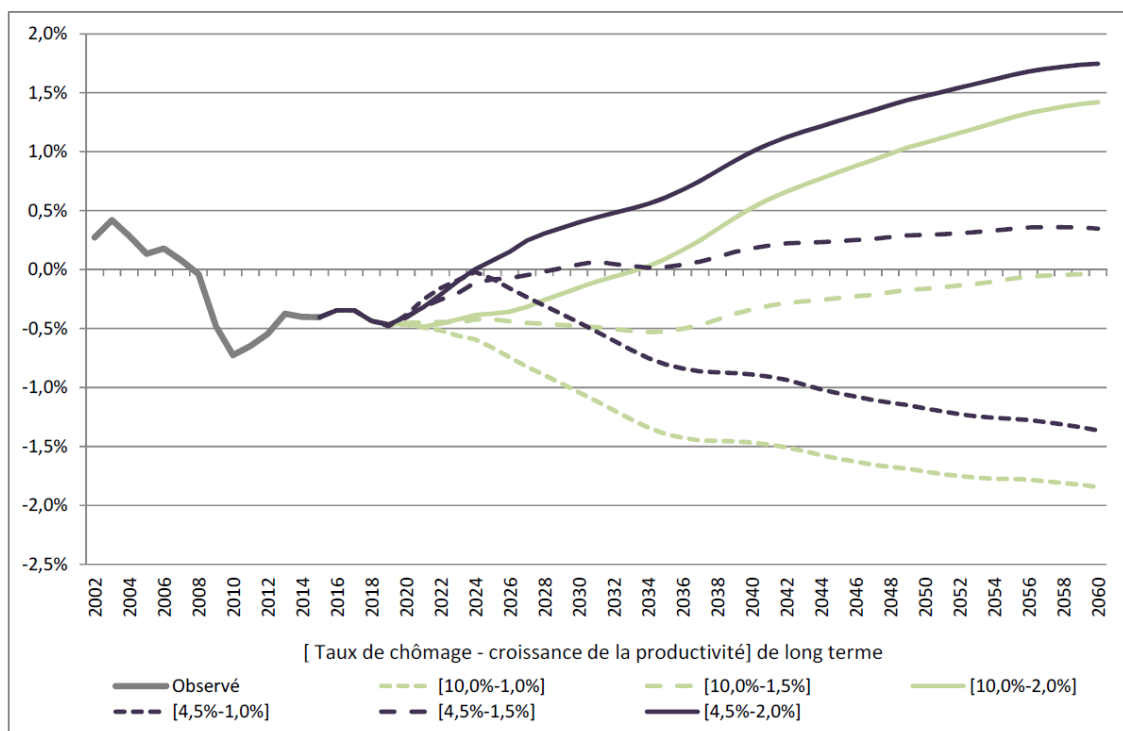
Jusqu'à aujourd'hui, même si le COR affirme qu'il n'y a pas de scénario privilégié ou central, le scénario servant de référence dans le débat public est le scénario dit B. Il repose en tant que cibles de long terme sur un taux de chômage de 4,5 % et une croissance annuelle de la productivité du travail de 1,5 %.

Du fait de l'affaiblissement de la croissance de la productivité et du maintien du taux de chômage autour de 10 % depuis plusieurs années, le COR a décidé d'élargir les fourchettes de taux pour son prochain rapport prévu au mois de juin. Un fort taux de chômage est préjudiciable à l'équilibre sur courte période quand une moindre productivité est plus problématique sur le long terme du fait de sa liaison sur le montant des revenus (processus cumulatif et de l'indexation sur l'inflation des droits acquis et des pensions).

Les soldes financiers annuels à l'horizon 2060 seront donc déclinés selon cinq scénarios de productivité du travail (allant de 1 % à 2 %) et un taux de chômage de 7 %, puis selon des variantes de taux de chômage de 4,5 % et 10 % pour différentes hypothèses de productivité (1 %, 1,5 % et 2 %).

Cette présentation croisant les différents scénarios de croissance de la productivité du travail et de taux de chômage sera également retenue pour le solde financier moyen à l'horizon de 25 ans.

Évolution du solde du système de retraite en fonction des hypothèses de gains de productivité (source COR)



Dans 25 ans, avec un taux de chômage revenant à terme à 4,5 % (taux de chômage moyen sur la période de 6,3 %), le déficit des régimes de base serait limité à 0,1 % du PIB avec une productivité du travail de 1,04 %. Ce taux passe à -0,4 % si le taux de chômage reste sur toute la période à 10 %.

Près de 17 millions de retraités en France et moi et moi et moi

En prenant en compte l'ensemble des droits directs ou dérivés, la France comptait, au 31 décembre 2014, 16,94 millions de retraités. 702 000 personnes sont entrées dans le champ de la retraite en percevant en 2014 une pension. Sur les 16,9 millions de personnes touchant une pension, 15,3 millions résident en France.

15,8 millions de personnes touchent une pension en droits directs et 4,4 millions touchent une pension en droits dérivés. 1,1 million de retraités ne bénéficient d'une pension qu'au titre des droits dérivés. Sinon, 554 000 personnes touchent une allocation du minimum vieillesse.

Le régime général des salariés est de loin le premier régime de retraités avec 13,7 millions de pensionnés de droit direct (14,7 millions) et de droit dérivé (2,8 millions). En ce qui concerne les régimes de salariés, il est à noter que l'ARRCO compte 12,2 millions de retraités quand l'AGIRC en dénombre 2,6 millions.

Les pensions de la fonction publique d'État civile concernent 1,7 million de personnes. 504 000 personnes dépendent pour leurs pensions de la fonction publique militaire.

Le RSI commerçants compte 1,15 million d'assurés pensionnés quand le RSI artisans en compte 903 000.

En milliers

	Ensemble des retraités, de droit direct ou dérivé	Retraités de droit direct		Retraités de droit dérivé (réversion)		Bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (ASV ou ASPA)
		Tous retraités percevant un droit direct	dont nouveaux retraités en 2014	Tous retraités percevant un droit dérivé	dont retraités percevant un droit dérivé servi seul	
Ensemble (tous régimes confondus) ¹	16 936	15 828	702	4 398	1 110	554
dont retraités résidant en France	15 328	14 718	653	3 810	610	554
CNAV	13 766	12 922	643	2 779	843	422
MSA salariés	2 513	1 924	90	748	590	16
ARRCO	12 200	10 919	540	2 961	1 281	-
AGIRC	2 854	2 325	115	616	529	-
Fonction publique d'État civile ¹	1 724	1 492	54	300	232	0
Fonction publique d'État militaire ¹	504	363	10	143	141	0
CNRACL ¹	1 106	977	54	161	129	0
IRCANTEC	1 927	1 676	109	295	251	-
MSA non-salariés	1 507	1 406	28	438	101	31
RSI commerçants	1 156	934	48	278	221	6
RSI artisans	903	674	34	246	228	3
RSI complémentaire	1 215	911	52	304	304	-
CNIEG	162	125	6	40	37	0
SNCF	267	177	5	93	90	0
RATP	43	33	1	11	9	0
CRPCEN	69	62	2	9	8	0
CAVIMAC	50	49	1	1	1	6
Services de l'ASPA	-	-	-	-	-	69

1. Y compris les fonctionnaires liquidant une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite (cf. fiche 14).

Champ > Retraités bénéficiaires d'une pension de droit direct ou dérivé d'au moins un régime français, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2014.

Sources > EACR, EIR, modèle ANCETRE, enquête sur allocations du minimum vieillesse 2014 de la DREES.

En 2014, le nombre de retraités a augmenté de 199 000. Cette progression est dans la moyenne de celle enregistrée entre 2010 et 2013. Elle est moins soutenue qu'entre 2006 et 2010, période durant laquelle le nombre de retraités augmentait de 360 000 par an. Cette diminution est imputable à l'augmentation du nombre de décès et la mise en œuvre des différentes réformes des retraités. Par ailleurs, des fonctionnaires ayant eu trois enfants à charge ont anticipé leur départ à la retraite afin de pouvoir bénéficier de la règle des 15 ans de service (possibilité de toucher sa pension après 15 années de service sous réserve d'avoir eu 3 enfants à charge). En 2014, 702 000 personnes ont liquidé leurs droits à la retraite contre 758 000 en 2013. Du fait du report de l'âge légal de départ à la retraite, la proportion de retraités parmi les personnes de 60 ans diminue de 32 points pour les hommes entre 2008 et 2014 et de 37 points pour les femmes.

Malgré son élargissement en 2012, le dispositif de carrière longue bénéficie à moins de personnes. Cette diminution est imputable aux conditions d'accès instituées en 2009.

Il est à noter qu'en raison de carrières plus homogènes, les femmes peuvent partir plus tôt avec le nombre de trimestres suffisants pour obtenir une retraite à taux plein. Ainsi, 77 % des femmes de la génération 1950 ont pu partir avant leur 65^e anniversaire quand ce taux était de 70 % pour celles nées en 1944 et de 66 % pour celles nées en 1940.

Le montant moyen de la pension est en France de 1 322 euros

Le montant moyen de la pension de droit direct était au 31 décembre 2014 de 1 322 euros. Il progresse de 1,2 % sur un an. Cette hausse, du fait du gel des pensions, s'explique par l'effet de noria et par les nouvelles générations de retraités qui bénéficient de droits supérieurs par rapport aux droits des retraités qui décèdent.

En prenant en compte les pensions de droit direct et de droit dérivé, le montant moyen est de 1 508 euros au 31 décembre 2014 (1 734 euros pour les hommes et 1 297 pour les femmes). En 2004, ce montant était de 1 188 euros. En 10 ans, la progression a été de 27 %. Pour les hommes, la hausse a été de 23 % quand elle atteint pour les femmes 32 %.

Les femmes perçoivent des pensions de droit direct en moyenne inférieures de 39,3 % à celles des hommes. En 2004, l'écart était de 45,4 %. En prenant en compte les droits dérivés, l'écart est ramené à 25,2 %.

Le montant moyen de la pension versée par la CNAV est de 596 euros par mois. Pour l'ARRCO, le montant moyen est de 315 euros quand pour l'AGIRC il est de 708 euros.

Le montant moyen le plus élevé est atteint par les régimes spéciaux des industries électriques et gazières (2 497 euros) suivis par la RATP (2 252 euros), la fonction publique d'État (2 019 euros) et la SNCF (1 968 euros). Il ne faut pas tirer des conclusions hâtives de ces chiffres. En effet, pour les salariés du régime général et les indépendants, il faut tenir compte des régimes de base et des régimes complémentaires. Par ailleurs, il faut prendre en compte la composition des emplois des différents régimes. Il y a plus de cadres au sein de la fonction publique d'État que dans le privé, ce qui conduit à un montant moyen de pension plus élevé.

Les retraités au régime maigre

Au-delà de l'augmentation des pensions, en raison du renouvellement des générations, force est de constater qu'en euros constants, le pouvoir d'achat des pensions s'est érodé de 0,07 % en 2014. La crise a provoqué une réelle rupture dans la revalorisation des pensions.

Si en rythme annuel, les pensions augmentaient en euros constants de 0,1 à 0,4 % en moyenne par an (à l'exception des pensions RSI artisans complémentaires -0,25 % par an en moyenne), entre 2004 à 2009, quand il n'y a plus eu aucune revalorisation entre 2009 et 2014. Les pensions versées par l'AGIRC ont baissé de 0,49 % par an durant la période et celles de l'ARRCO de 0,1 %. Les pensions de l'État et des collectivités n'ont augmenté que de 0,1 % par an.

La surcote ou comment gagner plus en travaillant plus

La réforme des retraites de 2003 a institué un mécanisme de bonus/malus pour les régimes de base afin d'inciter les actifs à retarder leur départ à la retraite. La surcote est attribuée aux retraités qui ont travaillé au-delà de l'âge légal et qui valident un nombre de trimestres supérieur à celui exigé pour obtenir le taux plein. Depuis 2009, chaque trimestre de surcote procure une majoration de pension de 1,25 %.

En 2014, 13,4 % des pensions liquidées bénéficiaient d'une surcote soit une hausse de 1,4 point par rapport à 2013. Ce ratio était en baisse depuis 2011 du fait du report de l'âge légal et de l'allongement de la durée de cotisation.

Le pourcentage de retraités bénéficiant de la surcote varie d'un régime à un autre. Il est de 12,4 % pour le régime général et de 30,4 % pour la fonction publique civile d'État. Il est, en revanche il n'est que de 1,6 % à la SNCF.

Le gain moyen mensuel de pension lié à la surcote varie de 12 euros à la MSA à 326 euros pour la fonction publique civile d'État.

Une décote de plus en plus présente

La décote s'applique aux personnes n'ayant pas validé le nombre suffisant de trimestres et liquidant leurs droits à la retraite entre l'âge légal et l'âge de la retraite à taux plein. Chaque trimestre manquant pris dans la limite de 20 donne lieu à une minoration de la pension. Le coefficient de minoration par trimestre est de 2,25 % pour la génération 1945. Ce coefficient est progressivement réduit afin de tenir compte de l'allongement de la durée de cotisation. Il est de 1,25 % à partir de la génération 1952.

8,2 % des pensions du régime général, liquidées en 2014, ont fait l'objet d'une décote. 37,5 % des nouveaux retraités de la SNCF perçoivent une pension minorée quand ce ratio est de 27,7 % à la RATP. Ce taux est de 14,4 % pour la fonction publique civile d'État et de 6,6 % pour la fonction publique territoriale (CNRACL).

Pour la génération 1946 qui est désormais totalement à la retraite, le nombre de retraités faisant l'objet d'une décote est de 5,7 %. Ce taux progressera dans les prochaines années du fait de l'allongement de la durée de cotisation.

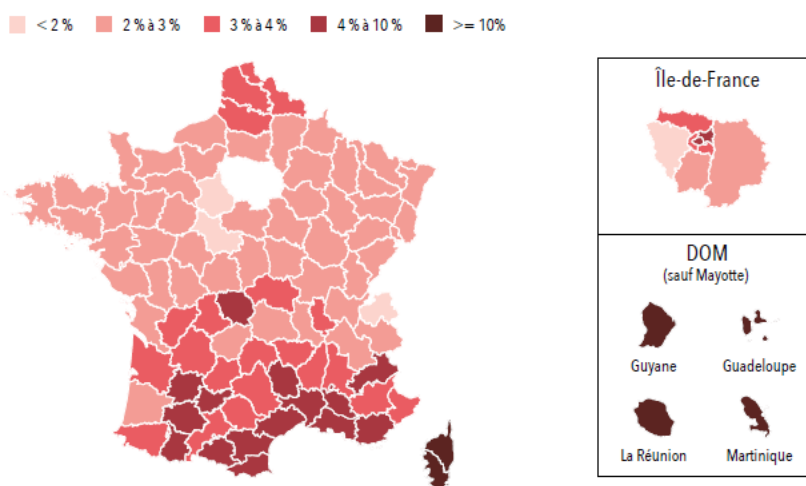
Le minimum vieillesse, une allocation essentielle dans le Sud et dans les DOM

Si au début des années 70, 3 millions de personnes âgées touchaient le minimum vieillesse, ce nombre s'est fortement réduit depuis. En 2014, il n'y avait plus que 553 600 personnes qui touchaient une des allocations du minimum vieillesse (ASV ou ASPA). 3,6 % des plus de 61 ans sont attributaires d'une de ses allocations. Ce taux atteint 4,4 % chez les plus de 90 ans.

Les bénéficiaires du minimum vieillesse se concentrent dans le sud de la France, en Corse et dans les DOM. À l'exception des Hauts-de-France, la proportion d'allocataires

du minimum vieillesse par département parmi la population de plus de 61 ans est inférieure à 3 % en France. Elle est inférieure à 2 % en Ile-de-France.

La proportion élevée d'allocataires du minimum vieillesse dans les DOM mais aussi dans le Sud de la France provient du fait que de nombreuses femmes travaillant avec leur conjoint n'étaient pas déclarées. Par ailleurs, il y a une proportion plus importante de retraités n'ayant pas de carrière complète (travail non déclaré, chômage...) dans ces régions que dans le reste de la France. La moindre présence de l'industrie et de l'emploi salarié explique également ces écarts.



Sources > Enquête de la DREES sur les allocations du minimum vieillesse au 31 décembre 2014 ; structure de la population suivant le sexe et l'âge par département de l'INSEE au 1^{er} janvier 2014.

La retraite supplémentaire

En 2014, les cotisations aux différents régimes de retraite supplémentaire (PERP, PEFON, FONPEL, CAREL-MUDEL, COREM, CRH, RMC, Contrats Madelin, contrats exploitants agricoles, article 39, article 82, article 83 et PERCO) ont, selon la DREES, atteint 12,4 milliards d'euros, en progression de 71 millions d'euros par rapport à 2013. La hausse est portée par les contrats personnels (+10 %) et surtout par le PERP (+18 %). Ce dernier connaît un nouvel essor grâce à son incitation fiscale. Pour la première fois depuis 2005, les primes versées sur les contrats des indépendants baissent. Cette situation est liée au contexte économique et fiscal peu porteur.

Les cotisations aux régimes supplémentaires ne représentent que 4,2 % de l'ensemble des cotisations retraite. Les prestations de ces mêmes régimes ont atteint 6,6 milliards d'euros soit 2,1 % des dépenses de retraite. Le poids relatif de l'épargne supplémentaire reste stable depuis plusieurs années.

Les cotisations du PERP sont passées de 1,3 à 1,8 milliard d'euros de 2012 à 2014. Les cotisations aux contrats Madelin se sont élevées à 2,768 milliards d'euros en 2014 contre 3,012 milliards d'euros en 2013. Les versements aux PERCO ont atteint

1,8 milliard d'euros en 2014 contre 1,7 milliard d'euros en 2013 et 1,6 milliard d'euros en 2012.

<i>En mds euros</i>	2011		2014	
	cotisations	prestations	Cotisations	Prestations
Retraite par répartition	251,0	274,0	280,4	299,3
Régimes de base	190,2	200,1	213,4	299,3
Régimes complémentaires	60,8	73,9	67,0	83,3
Régime de retraite supplémentaire	10,6	6,5	12,4	6,6
Régime de retraite supplémentaire en %	4,0 %	2,3 %	4,2 %	2,1 %

Nombre de souscripteurs

À titre individuel, la DREES estime le nombre d'adhérents à plus de 3 millions (3,071 millions). En revanche, pour les produits collectifs, la direction des études du ministère ne fait pas d'estimation précise.

	Nombre d'adhérents en 2014 en million
Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits à titre personnel	3,071
PERP	2,274
Régimes fonction publique	0,710
Dispositifs professionnels	
Contrats Madelin	1,279
Contrats exploitants agricoles	0,273
PERCO	1,875
Article 82	entre 0,250 et 0,280
Article 83	entre 4,1 et 4,3

Le poids des jeunes souscripteurs tend à se réduire. La part des moins de 30 ans s'est contractée de 2 points. Les jeunes actifs éprouvent des difficultés pour s'insérer et doivent consacrer une part plus importante de leurs revenus pour se loger. Il en résulte des capacités d'épargne, à long terme, amoindries.

L'adhésion à un produit retraite personnel intervient après avoir acquis sa résidence principale et après avoir fait face aux dépenses liées à l'arrivée d'un ou plusieurs enfants. Il n'est donc pas étonnant que 71 % des adhérents aient plus de 40 ans quand ces derniers ne représentent que 46 % des actifs. 12 % des adhérents ont même plus de 60 ans or, ces derniers ne représentent que 5 % des actifs. Chez les indépendants, 75 % des adhérents ont entre 50 et 59 ans.

Le montant de la cotisation par contrat

Pour les produits personnels, le montant moyen de la cotisation était, en 2014, de 908 euros. En ne s'intéressant qu'aux seuls adhérents ayant fait des versements, le montant atteint 1 710 euros. Pour les titulaires de PERP, se trouvant dans ce dernier cas, le montant moyen des versements a été de 1 882 euros. Il a été de 3 385 euros pour les détenteurs de Contrats Madelin. Pour le PERCO, le versement moyen est de 1 735 euros.

Le montant des prestations

913 000 rentes viagères ont été versées au titre des régimes de retraite supplémentaire souscrits à titre personnel ; 1,154 million l'a été au titre des régimes professionnels.

Le montant de la rente annuelle s'élève à 1 578 euros pour les régimes souscrits dans un cadre personnel et à 2 491 euros pour ceux souscrits à titre professionnel. Le montant est le plus élevé pour les contrats de type article 39. Il est de 5 552 euros contre 2 053 euros pour l'article 83 et 1 844 pour les Contrats Madelin.

DOSSIER

LES RÉGIMES SOCIAUX

FACE À LA RÈGLE DE L'ÉVOLUTION DES ESPÈCES

Par Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

Notre système de protection sociale, produit d'une histoire agitée

Dans sa forme actuelle, le système de protection sociale français date de 1944. Tout n'est pas né, loin de là, à la Libération et tout n'a pas été créé en une journée. La protection sociale est le fruit de l'industrialisation et des luttes syndicales qui l'ont accompagnée. De nombreuses structures d'initiative privée ou publique apparaissent au cours du XIX^e siècle afin de venir en aide aux ouvriers.

Notre histoire sociale est marquée par la période révolutionnaire, avec la suppression des corps intermédiaires par la loi Chapelier de 1791 et le décret d'Allarde des 2 et 17 mars 1791, qui interdisait la création de syndicats de salariés et de mutuelles ainsi que le droit de grève, a compliqué l'élaboration de consensus sociaux. Il faudra attendre le 25 mai 1864, sous le Second Empire, afin que le délit de coalition et de grève soit supprimé par la loi Ollivier. Dans les faits, cette loi met un terme au délit de constitution de syndicats tout en maintenant leur interdiction. La légalisation des syndicats professionnels n'intervient qu'avec la loi du 21 mars 1884. Ce combat pour la reconnaissance des syndicats a laissé son empreinte dans l'histoire sociale de la France.

Cette longue maturation du fait social et notre travers centralisateur ont conduit à placer l'État au cœur de la vie sociale de la Nation.

Malgré de nombreuses tentatives sous la III^e République, la France n'a pas pu se doter d'un système cohérent de protection sociale avant la Seconde Guerre Mondiale. La division syndicale attisée par la création de l'URSS et le fait que la France soit demeurée longtemps un pays rural et de petites industries ont constitué des freins importants.

L'idéal du Conseil National de la Résistance

Le père de la Sécurité sociale à la Française, Pierre Laroque, avait défini clairement les missions de la Sécurité sociale à l'occasion d'un discours prononcé le 23 mars 1945 à l'École nationale d'organisation économique et sociale qui préfigure les ordonnances de 1945 sur la Sécurité sociale.

Il avait alors déclaré, « *qu'est-ce donc que la Sécurité sociale ? Je crois qu'on peut la définir ainsi : la garantie donnée à chacun qu'il disposera en toutes circonstances d'un*

revenu suffisant pour assurer à lui-même et à sa famille une existence décente, ou à tout le moins un minimum vital.

La sécurité sociale répond ainsi à la préoccupation fondamentale de débarrasser les travailleurs de la hantise du lendemain, de cette hantise du lendemain qui crée chez eux un constant complexe d'infériorité, qui arrête leurs possibilités d'expansion et qui crée la distinction injustifiable des classes entre les possédants, qui sont sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir, et les non-possédants, constamment sous la menace de la misère.

Si donc cette garantie, pour être vraiment complète, doit viser toutes les familles, il n'en est pas moins vrai que la sécurité sociale est avant tout la sécurité des travailleurs, la sécurité des familles, qui tirent leurs revenus du travail d'un ou de plusieurs de leurs membres ».

La Sécurité sociale s'inscrivait donc dans le processus de lutte des classes de l'époque et elle était intimement liée au statut professionnel, même si Michel Laroque admet qu'elle se devait d'assurer une couverture universelle.

Cette équation économique était, en outre, en phase avec l'idéologie de l'époque très imprégnée de marxisme et de keynésianisme. La Sécurité sociale version 1944 s'appuyait sur les principes mis en œuvre par la mutualité et par les Bourses du Travail au XIX^e siècle et durant la première partie du XX^e siècle.

La vie économique avait vocation à s'articuler autour de grands groupes ou combinats. Les travailleurs indépendants, les PME avaient vocation à disparaître. Le droit du travail, le droit social comme le droit fiscal ont été alors refondés autour de ce concept.

Après la Seconde Guerre Mondiale, les Constituants ont inscrit noir sur blanc dans le préambule de la Constitution de 1946 qui est aussi celui de celle de 1958, dans son 11^e alinéa, que la Nation « *garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* ».

À l'époque, la protection sociale s'est construite sur la base d'une couverture de risques. La retraite était loin d'être une certitude compte-tenu de l'espérance de vie. De même, pour bénéficier des régimes alors en place, il fallait cotiser dans un cadre professionnel. L'écart entre le niveau de couverture par l'assistance et celui procuré par la Sécurité Sociale était important. Il a fallu les réformes conduites des années 70 aux années 90 pour rapprocher les logiques au point d'aujourd'hui.

Au fil des décennies, par le jeu des mutations, les fondamentaux de 1945 ont été remis en cause qu'ils soient économiques, sociaux, démographiques, sociologiques ou psychologiques.

Le défi démographique

Nous sommes confrontés en premier lieu à un double défi démographique, quantitatif et qualitatif. L'arrivée des classes d'âge du baby-boom entraîne par ricochet un papy-boom qui est d'autant plus fort que l'espérance de vie après 60 ans a fortement progressé depuis 1950. Nous ne devons en aucun cas nous attrister de cette mutation démographique qui est le produit d'un progrès sans précédent. Jamais, dans l'histoire de l'humanité, en si peu de temps, l'Homme n'avait réussi à étirer aussi fortement sa durée de vie. Toutefois, cette révolution si elle n'était pas bien conduite, pourrait faire exploser notre pacte social.

L'espérance de vie à 60 ans, celle qui permet d'évaluer le coût des retraites, est ainsi passée de 17 à plus de 25 ans de 1950 à aujourd'hui. L'espérance de vie à la naissance pourrait atteindre 90 ans pour les femmes et 85 ans pour les hommes en 2050 contre 85 et 79 aujourd'hui. Cette espérance de vie a stagné longtemps autour de 35 ans de Louis XV à Napoléon 1^{er}.

D'ici 2025, nous allons débiter une autre époque, celle de l'entrée en grand âge des générations du baby-boom. Le nombre de personnes de plus de 80 ans devrait doubler d'ici 2030. Symbole de cette mutation, d'ici à 2050, le nombre de centenaires passera de 15 000 à plus de 200 000. Nous devons nous préparer à un choc des dépenses d'assurance-maladie et celles de la dépendance. Certaines études prédisent que le coût social des dépenses liées à l'âge pourrait atteindre 30 % du PIB en 2040 contre 20 % aujourd'hui.

Depuis 1993, nous nous sommes habitués aux réformes des retraites. Nous avons appris à gérer le problème retraite sans trop de casse et cela malgré une situation économique complexe. Mais, cette accoutumance aux réformes ne doit pas nous faire oublier que nous avons encore de hautes marches à franchir que ce soit en matière de santé, de retraite et surtout de dépendance.

Nous avons la tentation de donner du temps au temps pour le traitement du dossier de la dépendance. Même si l'espérance de vie en bonne santé progresse, nous ne pourrions pas échapper à la réforme de la dépendance d'autant plus que les finances des départements en charge de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie sont mises sous pression.

Le défi économique

Notre système de protection sociale a été pensé pour une société ayant de nombreux jeunes, peu de retraités, une société à reconstruire après la grande crise et le deuxième conflit mondial. Avec un PIB augmentant de plus de 3 % par an, la montée en puissance des régimes sociaux était relativement facile à assurer. Le financement par des cotisations sociales assises sur les salaires constituait la bonne solution. Nous étions alors en plein-emploi. Il fallait recourir à une population immigrée pour faire face aux besoins ; les salaires progressaient d'autant plus que l'inflation était vive.

Aujourd'hui, la situation est tout autre. La population active stagne ; le chômage est élevé ; les salaires augmentent faiblement au moment même où les dépenses sociales liées au vieillissement explosent.

Même si, depuis 1980, il est exagéré d'affirmer que « les Trente Piteuses » ont succédé « aux Trente Glorieuses », néanmoins, il y a une réelle rupture dans le rythme de croissance. La rupture est même assez nette depuis 2008. En effet, depuis la grande récession, la zone euro et la France font du surplace.

À défaut de retrouver une croissance moyenne de 2 % par an, il est certain que nous allons être confrontés à des problèmes de financement des régimes sociaux ou du moins que nous allons devoir réaliser des arbitrages.

Le défi social

Depuis 70 ans, nous considérons que notre système de protection sociale doit nous préserver des accidents de la vie, nous couvrir durant notre vieillesse et éradiquer la pauvreté. Il répond à des besoins individuels et collectifs. Il remplit une double mission d'assurance et d'assistance. Or, aujourd'hui, cette finalité sociale est mise en échec. D'un côté, il y a la montée ressentie et réelle de la précarité ; de l'autre il y a une remise en cause de la solidarité. Nous sommes tous en la matière, schizophrènes. Nous avons de plus en plus de mal à supporter la pauvreté tout en considérant que c'est aux autres de s'en charger. Ne déclarons-nous pas que nous ne pouvons pas « accueillir toute la misère du monde » ?

Dans les études d'opinion, de plus en plus de Français remettent en cause le concept de solidarité qui est le fondement même de notre système de protection sociale, les jeunes générations soutiennent les plus anciennes, les plus riches les plus pauvres, les célibataires les familles... Ceci fonctionne si tout le monde a le sentiment que les efforts sont mesurés et partagés. La crise rend les citoyens plus égoïstes, plus soupçonneux. Un système de masse comme l'est notre protection sociale est évidemment sujet à fraudes et à abus. Comme ils restent modérés et sont perçus comme tels, il n'y a pas de problème. Comme en revanche, à tort ou raison, il y a le sentiment que certains profitent des droits sociaux au détriment de la majorité, l'acceptabilité des prélèvements sociaux est alors en jeu.

Le système de masse correspondait à une époque : celle de la classe ouvrière et de la montée en puissance de la classe moyenne, celle d'une économie assez simple reposant de plus en plus sur des grandes entreprises. Aujourd'hui, ce système a vécu. Il est nécessaire d'aller vers plus de personnalisation des droits sociaux, personnalisation rendue possible par l'informatique et par la gestion automatisée des données.

L'évolution démographique impose des transferts intergénérationnels importants. Le travail des actifs est de plus en plus mis à contribution pour financer les retraités, la santé, la dépendance... Il y a le sentiment que les générations de l'après-guerre sont des générations dorées qui ont décidé collectivement de vivre comme si rien n'avait

changé depuis trente ans. Elles considèrent que les années 60 de leur jeunesse sont éternelles. La tentation de « l'adulcescence » cet élément hybride constitué d'un adulte et d'un adolescent a gagné une grande partie de la population.

Après avoir bénéficié de la reconstruction, du plein-emploi, de la croissance digne d'un pays émergent, de l'inflation pour acheter à bas coût leurs logements, voire leur résidence secondaire, de la désinflation compétitive pour la valorisation de leur patrimoine, ils laissent un stock de dettes impressionnant, 2 000 milliards d'euros. La dette sociale n'est pas la plus importante, 250 milliards d'euros, mais étant la conséquence de dépenses courantes non couvertes par des recettes de même nature, elle est en soi la plus choquante.

Le système actuel fonctionne donc sur la base d'importants transferts dont une grande part est intergénérationnelle. Les actifs financent donc les pensions des régimes obligatoires, une grande partie des dépenses d'assurance-maladie et de dépendance des retraités. C'est la contrepartie du travail que ces derniers ont accompli durant leur vie active. Mais à ces charges, il faut ajouter le remboursement des dettes accumulées depuis plus de 30 ans.

Il y a donc une double peine qui pèse sur les actuels actifs. Nous pourrions même évoquer une triple voire une quadruple peine : il y a la peine liée au chômage. Les charges sociales ne sont pas sans lien avec notre haut niveau de chômage. Elles nous imposent d'avoir une très forte productivité du travail. Ces charges pénalisent, en premier lieu, les jeunes de moins de 30 ans, jugés pas suffisamment formés pour être immédiatement productifs. Il y a également la peine liée à la diminution future du taux de remplacement en matière de retraite.

Au nom de l'efficacité économique et sociale, nous devons réfléchir collectivement sur la répartition des charges. Comment assurer un minimum de justice sociale au sein des générations et entre générations ? Comment veiller à ce qu'il y ait un juste retour sur investissement et que le système ne soit pas perçu comme une voie sans issue ou à sens unique ?

Cette réflexion s'impose d'autant plus qu'une part croissante des Français doute de l'équité du système de protection sociale.

Le pacte social menacé ?

Selon une étude du CREDOC réalisée en 2015, 82 % de la population estiment que la société française a besoin de changer en profondeur, et 35 % préconisent même une rupture radicale avec l'existant. Certes, les Français sont attachés au système de protection sociale issu de la Libération et seulement 14 % rêvent du grand soir avec un changement radical d'orientation. Néanmoins, ils ne sont que 29 % à penser que le statu quo est possible.

La population juge, en effet, à 55 %, qu'il est nécessaire de réaliser des réformes progressives mais réelles pour redessiner le système de protection sociale.

La retraite, la retraite et encore la retraite

Sans surprise, la question des retraites focalise l'attention des ménages. Le traitement de la pauvreté et de l'exclusion est moins au cœur des préoccupations des Français qu'en 1995. Le financement des retraites est le sujet de préoccupation numéro un des Français en matière de protection sociale (47 %) et 30 % se préoccupent principalement de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Cette montée de l'inquiétude en matière de retraite ne génère pas obligatoirement un changement des comportements individuels. Il y a une sourde colère vis-à-vis des pouvoirs publics.

En vingt ans, les proportions d'inquiets vis-à-vis de la retraite et de la dépendance sont passées du simple au double. La montée des inquiétudes vis-à-vis du financement des retraites et de la dépendance semble suivre l'évolution réelle de ces dépenses qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des dépenses de protection sociale et ont été multipliées par deux en vingt ans, passant de 132 milliards d'euros en 1995 à 307,5 milliards d'euros en 2013 (Insee comptabilité nationale), soit 14,5 % du PIB (DREES, 2015).

La préoccupation croissante des Français pour le financement des retraites est intergénérationnelle. Ce sont néanmoins les personnes d'âge actif qui expriment le plus fort taux d'inquiétude. Les moins de 25 ans se soucient principalement du traitement de la pauvreté (46 %), contre 27 % chez les 70 ans et plus, suivi de la prise en charge des grands malades 29 %, contre 15 % chez les sexagénaires et de l'avenir de l'indemnisation du chômage 26 %, contre 8 % chez les 70 ans et plus. En revanche, la dépendance des personnes âgées préoccupe le plus, fort logiquement, les 70 ans et plus (47 %).

La santé avant tout, bien que...

Au niveau du système de santé, le reste à charge des ménages n'a jamais été aussi bas mais selon une enquête SILC d'Eurostat, 13 % des ménages déclarent avoir des problèmes sérieux ou être dans l'incapacité totale de payer les dépenses de santé en France, contre 7 % en Allemagne). Néanmoins, de meilleurs remboursements maladie de la Sécurité semblent moins prioritaires que dans le passé pour la population.

À la différence des autres générations plus âgées, les jeunes de moins de 25 ans souhaitent une augmentation des remboursements des indemnités maladie (20 %, contre 14 % chez les sexagénaires). Les seniors sans surprise demandent une augmentation des prestations vieillesse (53 % chez les 70 ans et plus, 52 % chez les 60-69 ans, contre seulement 19 % chez les moins de 25 ans).

Les Français sont de moins en moins solidaires et demandent une réaffirmation du lien professionnel. Le lien entre allocations-chômage et activité professionnelle est jugé par 81 % de la population comme légitime mais, pour un Français sur deux, les allocations de chômage devraient bénéficier uniquement aux personnes qui cotisent (contre un sur quatre en 2004). Si la solidarité est contestée, il est à noter que les aides liées à la dépendance, au handicap, ou à la perte d'autonomie, sont considérées comme des prestations relevant de la responsabilité de l'État.

Les Français sont plus hésitants pour des prestations telles que les allocations familiales ou de vieillesse. La moitié pense que tout le monde devrait potentiellement pouvoir en bénéficier, indépendamment du fait que la personne ait déjà travaillé ou cotisé auparavant. L'autre moitié (42 % et 46 % respectivement) estime que seules les personnes ayant travaillé ou cotisé auparavant devraient pouvoir accéder à ce type de prestation. La population (72 %) défend l'idée du versement universel des aides maladies mais 28 % semblent le remettre en cause. Il faut souligner que la remise en cause du caractère universel progresse au sein de la population depuis 1995. Il en va de même pour les allocations familiales (de 12 % à 24 %), les retraites (de 25 % à 45 %) ou encore les prestations assurance maladie (de 9 % à 23 %).

Les Français de moins de 25 ans défendent plus le principe de l'accès universel aux prestations sociales quand les seniors sont pour des aides ciblées.

Les Français restent attachés au monopole de la Sécurité Sociale, 80 % de la population y est favorable. Seuls 18 % des sondés considèrent que la gestion des frais de santé est une activité comme une autre. Une majorité relative, 47 % des Français, estime que les organismes publics de protection sociale devraient occuper une place plus importante. Il faut souligner que 38 % des sondés sont favorables à ce que les acteurs privés puissent jouer un rôle plus important dans le système de protection sociale. Ils souhaitent que ce soit avant tout des acteurs à but non lucratif (mutuelles et institutions de prévoyance).

Le nouveau monde du travail

Le système de protection sociale est dépassé en raison même de l'évolution du monde de travail. En vertu des règles de l'ancien monde, le salariat devait être l'avenir de l'homme, les grandes entreprises devaient absorber les PME, les indépendants devaient devenir une curiosité de l'histoire.

Au début des années 80, les étudiants en économie apprenaient encore, en France, que les deux grands systèmes, le système capitaliste et le système marxiste allaient converger ; d'un côté la multinationale tentaculaire, de l'autre le combinat nationalisé. Ce rêve de la grande convergence ou le mythe de synthèse cher à l'esprit français s'est brisé avec la chute du communisme et avec la révolution économique provoquée par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les PME sont redevenues à la mode et sont créatrices d'emploi.

La Sécurité sociale a été construite autour de l'idée de l'ouvrier employé dans un grand groupe industriel y faisant toute sa carrière professionnelle. Son caractère paritaire consacrait la toute-puissance des organisations syndicales dites représentatives.

Ce schéma a commencé à se fissurer dès les années soixante avec la tertiarisation et la féminisation de la population active.

La tertiarisation et la féminisation de l'emploi

Avec la tertiarisation de l'activité économique, le nombre d'ouvriers se réduit d'année en année. En 1962, la France comptait 7,4 millions d'ouvriers soit 39 % de la population active. Ce taux est passé à 27 % en 1995. Vingt ans plus tard, les ouvriers représentent moins du quart de la population active.

En 1970, l'emploi industriel représentait 26 % du total de l'emploi, l'emploi agricole, 12 % et celui dans la construction 9 %. Le secteur tertiaire représentait alors 53 % des emplois.

En 2013 le secteur tertiaire occupait 76,9 % de la population active. L'industrie et la construction 20 % et l'agriculture 3 %.

L'autre grande mutation du marché du travail, ces cinquante dernières années, a été sa féminisation. Les femmes représentent aujourd'hui 47,9 % de la population active contre 35 % en 1970. Cette évolution a accompagné et amplifié la tertiarisation de l'emploi.

La montée en puissance des cadres et des activités intellectuelles

Depuis le début des années 80, les métiers de cadres et professions intermédiaires ont fortement progressé (+ 3,3 millions en trente ans).

L'emploi industriel, s'il a fortement reculé, exige en revanche une technicité de plus en plus élevée. Les effectifs d'ingénieurs et de cadres techniques ont doublé depuis 1980 quand l'emploi industriel reculait de plus de 25 %. Les emplois industriels non qualifiés sont en voie de disparition. Ils sont passés de 1,3 million à moins de 550 000 de 1980 à 2010.

Sans partager totalement les thèses de Jeremy Rifkin qui annonce la fin du capitalisme et l'avènement d'une société fondée sur le communalisme collaboratif, nous pouvons nous interroger sur l'évolution du salariat.

La mondialisation de la fin du XX^e et du début du XXI^e siècle ainsi que l'avènement des techniques de l'information et de la communication provoquent de nouvelles ruptures dans l'organisation du monde du travail. La mondialisation provoque le déclin de l'industrie en occident, la robotisation et la digitalisation conduisent également à une disparition de nombreux emplois.

Le travail de demain n'est pas celui d'hier !

Le mode de production de ces deux cents dernières années a reposé sur la concentration et la verticalité. L'accès à l'énergie, indispensable pour produire des biens industriels et l'accès aux transports, indispensable pour échanger, exigeaient de nombreux capitaux et des bras ainsi que de la logistique. La concentration était nécessaire pour dégager des rendements d'échelle, la verticalité pour organiser de

manière quasi-militaire les entreprises de taille importante. De Max Weber à Frederick Winslow Taylor, la rationalisation des organisations s'est faite par la déshumanisation du travail. Le développement industriel a été rendu possible par la rencontre du capital et du travail. Il a, en effet, nécessité la mobilisation de capitaux gigantesques pour financer des investissements importants. Le recours aux sociétés par actions, au financement bancaire est devenu incontournable tout comme l'emploi d'un nombre important de salariés. Les usines ont remplacé les ateliers et ont attiré un nombre croissant de bras rendus disponibles par la meilleure productivité de l'agriculture.

Les usines industrielles ont été délocalisées ou ont été robotisées. Il ne faut pas pleurer l'ancien temps. Le travail à la chaîne était inhumain tout comme était celui dans les mines au XIX^e siècle. Il faut au-delà de la difficile mutation en cours considérer que la réduction du nombre d'ouvriers est un signe manifeste de progrès technique mais aussi social.

L'être humain en tant qu'acteur économique n'échappe pas à la règle intangible de la spécialisation relative. On est amené à privilégier les activités où on est le moins mauvais. Or, l'avantage concurrentiel des femmes et des hommes provient de leur intelligence et de leur capacité à répondre à l'aléa, aux risques.

Robert Reich, l'ancien secrétaire d'État au travail de Bill Clinton, soulignait, dans son ouvrage « *L'économie mondialisée* », publié en 1993, que les emplois intermédiaires allaient disparaître. Seuls pourraient résister à la mutation, les créateurs et les manipulateurs de symbole, les chercheurs, les marketeurs, les femmes et hommes de réseaux... Sa prémonition, vingt ans plus tard, se révèle exacte. De plus en plus d'actifs seront amenés à évoluer durant leur vie professionnelle qui, du fait de l'augmentation de l'espérance de vie, s'allongera. Nous sommes, par goût ou par obligation, amenés à être de plus en plus mobiles, à l'intérieur de notre pays mais aussi à l'extérieur. Toujours par appétence ou au nom des contraintes, nous pourrions changer plusieurs fois de statuts durant notre carrière professionnelle. Nous pourrions ainsi être salariés, fonctionnaires, indépendants... Nous pourrions être aussi amenés à passer d'une grande entreprise à une PME ou inversement. Notre droit social qui a été construit par rapport à l'emploi occupé est obsolète face à cette mutation professionnelle. Nous devons devenir les porteurs de nos droits qui de ce fait doivent être portables. Surtout avec une vie professionnelle qui potentiellement sera de 43 ans, avec une retraite qui, en moyenne, sera de plus de 25 ans, il est indispensable de rentrer dans l'ère de la personnalisation. Aujourd'hui, les modèles de voiture ouvrent droit à un nombre quasi-infini d'options permettant de les adapter à nos goûts et attentes. Il en est de même avec les contrats d'assurance-vie, les séjours touristiques... pourquoi la protection sociale resterait un système profondément daté ?

Depuis le début des années 80, les formes particulières d'emploi se développent en particulier pour les moins de 25 ans : intérim, CDD, apprentis. C'est la traduction de la crise et des rigidités des formes traditionnelles d'emploi. Plus de 80 % des emplois proposés aux demandeurs d'emploi ou aux jeunes sont des CDD.

Le renouveau du travail non-salarié

Une rupture est également intervenue dans le courant des années 2000 avec la progression des travailleurs non-salariés. Ce phénomène est particulièrement net en France mais est également la règle au Royaume-Uni ou aux États-Unis. Le statut d'indépendant est en phase avec la digitalisation de l'économie, avec le travail à la mission. Certains peuvent regretter cette évolution mais elle est une réalité. D'autres peuvent considérer qu'elle redonne aux actifs les moyens d'organiser leur vie professionnelle comme ils l'entendent. Notons que le travail indépendant n'est pas toujours un choix, il peut être contraint ; c'est pourquoi il est nécessaire de s'interroger sur les droits sociaux qui sont attachés aux actifs ayant le statut d'indépendant.

L'indépendant, avant le début de l'ère industrielle, était celui qui détenait un savoir professionnel et qui pouvait le vendre à des commanditaires. Ils pouvaient se vendre à l'heure, à la journée, à la tâche. Certains étaient propriétaires de leur fonds de commerce, les commerçants, les artisans, certains agriculteurs, mais d'autres étaient soumis au bon vouloir des donneurs d'ordre.

Le développement de l'industrie a profondément modifié la donne avec la naissance du salariat et le déclin du travail indépendant. Ce déclin a été progressif mais s'est accéléré au cours du XX^e siècle. À la sortie de la Seconde Guerre Mondiale, il était admis que l'avenir était au salariat et en particulier au salariat au sein de grandes structures. Cette prévision s'est révélée exacte durant les Trente Glorieuses et un peu au-delà. Le poids des non-salariés est passé de plus de 14 % de la population active en 1948 à moins de 9 % en 2000.

Le développement des grandes entreprises, le recul de l'emploi agricole, la diminution du petit commerce au profit des super et hypermarchés ont provoqué cette évolution. Il était admis que les PME devaient également à terme disparaître au nom d'une concentration jugée alors inévitable.

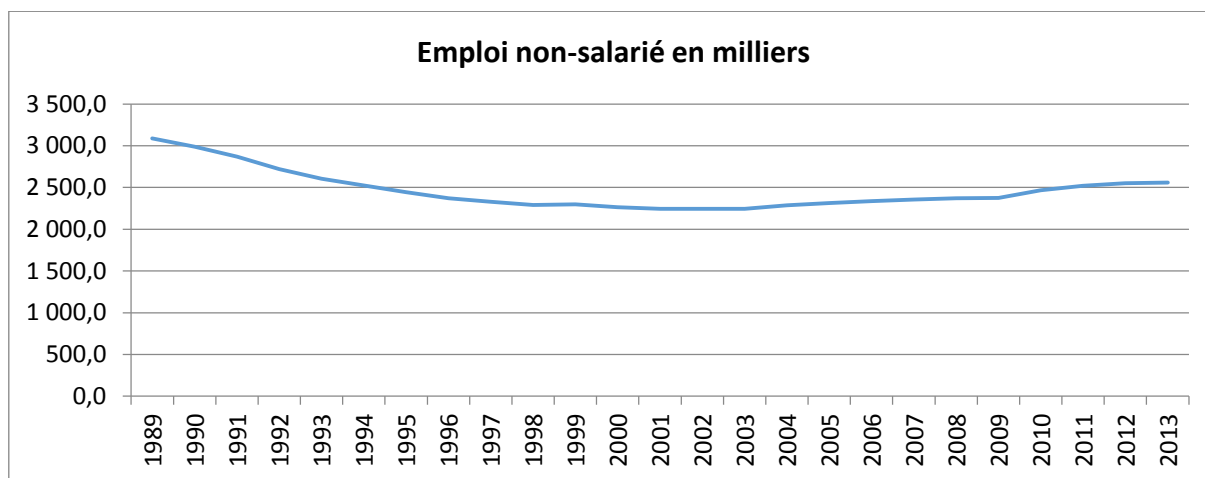
Depuis une dizaine d'années, nous constatons un retournement de tendance qui est d'autant plus net si nous excluons la population agricole.

Le monde du travail s'est transformé, notamment en raison du rôle accru des techniques de l'information et de la communication. Le travail est de moins en moins physique et de plus en plus intellectuel. Il s'exerce de moins en moins dans le secteur secondaire et de plus en plus dans le secteur tertiaire.

Le passage de la civilisation de l'usine à celle du savoir explique la progression du nombre des indépendants. Par simplicité organisationnelle et afin de contourner les rigidités du droit du travail, les entreprises ont également externalisé une partie de leurs activités au profit de travailleurs non-salariés.

La France comptait, ainsi, en 2013, 2,9 millions de non-salariés occupant 11,2 % des emplois. Pour mémoire, il y avait, toujours en 2013, 22,8 millions de salariés. Avec la création du statut d'autoentrepreneur, le nombre d'indépendants s'accroît chez les

actifs les plus âgés comme chez les jeunes. Actuellement parmi les actifs occupés âgés de 50 ans ou plus, 16 % sont non-salariés. Chez les moins de 30 ans, ce taux est de 4,5 % en progression de 1,5 point depuis 2005.



Source : INSEE

Le renouveau du travail non salarié ne peut donc que s'amplifier. De même, le salariat de demain prendra de nouvelles formes, portage salarial, multi-employeurs, mise à disposition, cohabitation de plusieurs activités professionnelles sous des formes juridiques différentes. La couverture sociale doit, de fait, évoluer. Elle doit être détachée du statut pour devenir complètement individualisable.

Au-delà de la montée en puissance des non-salariés, se développe la multi-activité. En 2013, plus de 3,4 % de la population active occupe un deuxième emploi quand ce taux était de 2,7 % en 2003. La multi-activité concerne tout à la fois les actifs les plus diplômés qui vendent leur expertise sous différentes formes (plusieurs employeurs, travailleurs indépendants dans le cadre de prestations de service) et les actifs les moins bien formés (travail à temps partiel, CDD...). L'instauration du statut de l'autoentrepreneur a favorisé l'émergence de cette multi-activité.

Vers le Compte personnel d'activité

L'économie moderne est intimement liée à l'urbanisation et au déracinement de la population rurale. Contrairement aux idées reçues, la vie préindustrielle était difficile, marquée par les disettes, voire les famines. Néanmoins, des formes de solidarité villageoise pouvaient exister. La révolution industrielle a conduit à faire disparaître ces solidarités ; les ouvriers agricoles dépendant d'un fermier, d'un suzerain, se sont mus en ouvriers dépendant d'un patron ou de son représentant. La concentration d'un grand nombre de salariés dans des établissements industriels eux-mêmes regroupés au sein de villes urbanisées, a facilité leur organisation en syndicats.

En fonction des pays, les revendications des syndicats peuvent être de nature politique avec une volonté de contrôle des outils de production ou de nature sociale avec une demande de couverture sociale. En France, le politique l'a emporté sur le social.

Pendant de nombreuses décennies, les syndicats ont considéré que la mise en place d'un système de protection sociale permettait d'acheter la paix sociale et retardait d'autant la survenue du grand soir. Accepter des pseudos cadeaux du patronat revenait à le légitimer aux yeux de certains syndicats.

Il faut l'avouer qu'à l'origine, le salarié n'était qu'une forme revisitée du servage. Le carnet de travail, le principe de subordination au patron, la rémunération à la tâche ou à l'heure constituaient autant de symboles de l'état de soumission du salarié. Le taylorisme avec la division poussée du travail a poussé à l'extrême ce schéma. Le travailleur n'est que le prolongement de la machine. En contrepartie de cet état d'exploitation, les salariés arrachent ou obtiennent un statut social visant à les protéger. Ce statut vise également à assurer le maintien en état de la force de travail. C'est pourquoi il y a dans un grand nombre de pays un lien entre la protection sociale et le travail. C'est en cotisant que l'actif acquiert des droits à la retraite, pour l'assurance-maladie, pour les allocations familiales ou pour le chômage. Tant au XIX^e que durant une grande partie du XX^e, les relations sociales sont marquées par la conquête de droits sociaux soutirés au patronat.

Actuellement, le nouveau monde peut être aussi, voire plus, barbare que l'ancien avec une précarisation plus importante du travail. Aujourd'hui, c'est bien souvent l'entreprise, la très grande entreprise, qui est une source de sécurisation des liens sociaux. Afin d'assurer une plus grande égalité de traitement entre les différents actifs, il y a une nécessité à réinventer le cadre social, l'individu l'emportant sur l'emploi et le titre. Le Compte Personnel d'Activité que le Gouvernement de Manuel Valls veut mettre en place constitue une novation qui pourrait amener à une révolution sociale. Ce compte doit être non pas un outil d'individualisation de la protection sociale mais un instrument, au contraire, de mutualisation des risques auxquels sont confrontés les assurés sociaux durant toute leur carrière professionnelle. Ce compte, en s'inspirant du compte individuel de formation professionnelle, devrait retracer les droits des actifs en matière de formation, d'emploi voire de retraite. Le principe serait que ces droits soient détachés de l'emploi et rattachés au travailleur.

Ce compte personnel doit être tout à la fois un passeport social et un outil de gestion de sa carrière professionnelle. Il devrait permettre de gérer ses droits formations, emploi et retraite avec une portabilité totale et une certaine forme de fongibilité.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

Sources : Banque de France – FFSA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations	Rendements et plafonds	Dernières évolutions connues
Livret A	0,75 % Plafond 22 950 euros	Mars 2016 : +310 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -1,01 milliard d'euros Encours : 254,9 milliards d'euros
Livret de Développement Durable	0,75 % Plafond 12 000 euros	Mars 2016 : +120 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -0,32 million d'euros Encours : 101,0 milliards d'euros
Plan d'Épargne Logement	1,5 % hors prime Pour PEL ouverts à compter du 1 ^{er} /02/2015 Plafond 61 200 euros	Mars 2016 : +1,274 milliard d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +6,695 milliards d'euros Encours : 246,632 milliards d'euros
Compte Épargne Logement	0,50 % hors prime Plafond 15 300 euros	Mars 2016 : -64 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -426 millions d'euros Encours : 29,570 milliards d'euros
Livret d'épargne jeune	Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros	Mars 2016 : +15 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -162 millions d'euros Encours : 6,459 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire	1,25 % Plafond : 7 700 euros	Mars 2016 : -102 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -221 millions d'euros Encours : 45,594 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0,53 % Pas de plafond légal	Mars 2016 : + 1,466 milliard d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +5,959 milliards d'euros Sur l'année 2015 : -1,898 milliard d'euros Encours : 177,593 milliards d'euros
PEA PEA PME	Plafond 150 000 euros Plafond : 75 000 euros	Encours : environ 100 milliards d'euros Encours : environ 400 millions d'euros
Assurance-vie Rendement des fonds euros en 2015 Rendement moyen des UC en 2015	Pas de plafond 2,25 % 4,8 %	Mars 2016 : +2, 2 milliards d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +7,8 milliards d'euros Encours : 1 588,6 milliards d'euros
SCPI Rendement moyen 2015	4,75 %	

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

	Résultats
CAC 40 au 29 avril	4 428,96
Évolution avril	+2,29 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	-4,49
Évolution en 2015	+8,53 %
DAXX au 29 avril	10 038,97
Évolution avril	+1,90 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	-6,55 %
Évolution en 2015	+10,02 %
Footsie au 29 avril	6 241,89
Évolution avril	+2,22 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	-0,01 %
Évolution en 2015	-4,67 %
Euro Stoxx 50 au 29 avril	3 028,21
Évolution avril	+1,39 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	-7,32 %
Évolution en 2015	+4,08 %
Dow Jones au 29 avril	17 773,64
Évolution avril	+1,36 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+2 %
Évolution en 2015	-2,29 %
Nasdaq au 29 avril	4 775,36
Évolution avril	+0,18 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	-4,63 %
Évolution en 2015	+8,58 %
Nikkei au 29 avril	16 666,05
Évolution avril	-2,73 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	-12,44 %
Évolution en 2015	+9,07 %
Parité euro/dollar au 29 avril	1,1455
Évolution avril	+2,28 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+5,49
Évolution en 2015	-10,28 %
Or au 29 avril	1 285,650
Évolution avril	+5,29 %
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+21,29 %
Évolution en 2015	-10,39 %
Pétrole baril de Brent en dollars au 29 avril	47,455
Évolution avril	+17,92
Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	+26,06 %

TABLEAU DE BORD RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	0 % en 2014 et 2015	
ARRCO	Valeur du point : 1,2513 € Gel en 2015	
AGIRC	Valeur du point 0,4352 € Gel en 2015	
IRCANTEC	Valeur du point 0,47460€	
Montant du minimum vieillesse	800 euros pour une personne seule et 1 242 euros pour un couple	
Montant mensuel de la pension (droits directs) en 2013 <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	1 306 euros 1 642 euros 993 euros	De 2004 à 2013, la pension moyenne est passée de 1 029 à 1 306 euros Pour les hommes, elle est passée de 1 338 à 1 642 euros Pour les femmes de 730 à 993 euros

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
Obligations souveraines et Euribor au 29 avril 2016	
Taux OAT à 10 ans	0,646 %
Taux du Bund à 10 ans	0,272 %
Taux de l'US Bond à 10 ans	1,819%
Taux de l'Euribor à 1 mois	-0,344 %
Taux de l'Euribor à 3 mois	-0,251 %
Taux de l'Euribor à 9 mois	-0,077 %
Taux de l'Euribor à 12 mois	-0,012 %
Crédit immobilier (Source Empruntis – 29 avril 2016)	
10 ans	1,60 %
15 ans	1,80 %
20 ans	2,05 %
25 ans	2,30 %
30 ans	2,90 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux effectifs moyens constatés pour le 1^{er} trimestre 2016 (BdF)	
Prêts à taux fixe	3,04 %
Prêts à taux variable	2,66 %
Prêt-relais taux moyen pratiqué	3,19 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux de l'usure au 1^{er} avril 2016	
Prêts à taux fixe	4,05 %
Prêts à taux variable	3,55 %
Prêt-relais taux moyen pratique	4,25 %
Prêt à la consommation (taux effectifs moyens constatés pour le 1^{er} trimestre par la Banque de France)	
Montant inférieur à 3 000 euros	15,04 %
Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*	9,9 %
Montant supérieur à 6 000 euros	5,72 %
Prêts découverts de comptes	10,03 %
Taux de l'usure (taux maximums autorisés)	
Montant inférieur à 3 000 euros	20,03 %
Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*	13,02 %
Montant supérieur à 6 000 euros	7,63 %
Prêts de découverts de compte	13,37 %

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cercledelepargne.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, ancien Directeur de l'INED et Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez, Hélène Clerc

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercledelepargne.fr



AG2R LA MONDIALE

